

Convention territoriale globale

1er janvier 2025 - 31 décembre 2029



Un projet social de territoire partagé

SOMMAIRE

SENS ET ORGANISATION DE LA DÉMARCHE CTG

Sens de la démarche
page 4

Ambition d'investissement social
partagée
page 6

Priorités institutionnelles Caf
page 8

Priorités de la Communauté
de communes des Baronnies en
Drôme Provençale
page 10

Gouvernance et pilotage
page 12

Signataires
page 15

Clauses Ctg
page 58

Glossaire
page 60

PORTRAIT SOCIAL ET FEUILLE DE ROUTE PAR THÉMATIQUE



Portrait social global
page 16



Accès aux droits -
inclusion numérique
page 18



Petite enfance
page 24



Enfance et jeunesse
page 32



Parentalité
page 38



Animation de la vie sociale
page 44



Logement et habitat
page 50



Promotion des métiers des
services aux familles
page 54

SENS DE LA DÉMARCHE

« La Ctg, une convention cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'interventions communs »

NOTRE INVESTISSEMENT SOCIAL COLLECTIF, EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans une logique d'investissement social, l'objectif est de développer et structurer les politiques territoriales pour garantir sur tous nos champs d'interventions communs :

- Développement de l'offre en fonction des besoins,
- Adaptation aux besoins spécifiques,
- Promotion de l'égalité des chances et investissement social
- Coopération des acteurs et accompagnement à la structuration des politiques territoriales.

La Caf de la Drôme et la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale, suite à la première Ctg 2019-2024, s'engagent dans une nouvelle Convention territoriale globale 2025-2029. Forts de l'expérience précédente, cette nouvelle **Convention territoriale globale** se confirme ancrée et plus près des enjeux locaux.

La dimension **globale** affirme la volonté d'élaborer un projet de territoire sur tous les champs d'interventions partagés : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement.

La dimension **territoriale** souligne la volonté des partenaires de s'investir fortement en proximité des territoires.

La Ctg constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille sont mobilisés.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adaptée aux besoins des habitants et des familles.

Elle est aussi l'opportunité de trouver de nouveaux projets de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets innovants.

Elle s'appuie sur les compétences des collectivités territoriales, au service du projet social de territoire.

UNE MISE EN ŒUVRE VOLONTARISTE, PROGRESSIVE ET ADAPTÉE

Cette Convention territoriale globale pose une ambition politique partagée sur nos champs d'interventions communs. Elle est constituée de feuilles de routes thématiques qui portent les orientations politiques et les projets phares à conduire sur 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre de ces feuilles de route seront partagées en Comité de pilotage Ctg Caf – Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale **semestriellement**.

Elles pourront être adaptées pour être toujours au plus près des besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources du territoire.

L'avancée de la mise en œuvre de la Ctg se fera en fonction des moyens réciproques mobilisables par la Caf de la Drôme, la Communauté de communes et les communes.

LA CONSTRUCTION PARTAGÉE DE LA CTG

La méthodologie déployée nous conduit à associer très largement les acteurs ressources du territoire. L'objectif est ainsi d'élaborer une vision partagée et de définir des orientations qui nous permettent de relever les défis :

- La réalisation du portrait social de territoire partagé en comité de pilotage de juillet 2024
- Un temps partagé d'évaluation Caf - Communauté des communes de la précédente Ctg puis une concertation partenariale, réalisée début octobre 2024 avec les acteurs du territoire, permettant le partage du diagnostic et des enjeux du territoire avec les élus et les acteurs du territoire
- Le partage des orientations émises lors des comités de pilotage des 25 septembre, 23 octobre et 06 novembre 2024
- L'implication des partenaires dans la mise en œuvre et le suivi de la Ctg
- La validation de la Ctg en Commission d'action sociale Caf du 19 novembre 2024 et en Conseil communautaire du 17 décembre 2024.

AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉE

LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2023 - 2027 DE LA CAF DE LA DRÔME SE STRUCTURE AUTOUR DE 3 GRANDS AXES :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun
- Garantir un accès efficace au juste droit, en rénovant le modèle de délivrance des prestations
- Mobiliser tous les leviers de performance et accompagner les transformations.

La politique d'action sociale de la Caf de la Drôme est incarnée dans le cadre des Conventions territoriales globales autour de 4 axes stratégiques :

- Développement et pérennisation de l'offre en fonction des besoins
- Adaptation aux besoins spécifiques
- Promotion de l'égalité des chances et l'investissement social
- Coopération des acteurs et accompagnement à la structuration des politiques.

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme se mobilise sur la prise en compte d'enjeux transversaux, particulièrement prégnants sur notre département, qui portent et irriguent toutes les thématiques :

- Participation des usagers et des habitants
- Promotion des métiers des services aux familles
- Aller vers et faire venir
- Transition écologique, citoyenne et solidaire
- Accompagnement à la bonne gestion des équipements.

LA CTG, UN LEVIER POUR DÉCLINER LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA DRÔME¹ :

Trois fils conducteurs politiques et transversaux du Schéma départemental des services aux familles

- La prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui
- La promotion de l'égalité des chances dans une logique d'investissement social
- L'inscription des services aux familles dans leur environnement pour un développement durable

Cinq thématiques d'intervention du Schéma départemental des services aux familles

- la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale

Et quatre feuilles de route transversales

- Renforcer l'éducation aux médias et au numérique
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap à tout âge
- Promouvoir les métiers des services aux familles
- Renforcer les liens bénévoles professionnels.

¹- Signé par l'Etat, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales, la Direction départementale des services de l'Education Nationale, la Mutualité sociale agricole et l'Union départementale des associations familiales

**UN PROJET SOCIAL PARTAGÉ
AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE
AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES**



PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES CAF

LES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES CAF

Accès aux droits et inclusion numérique

- Renforcer la qualité de délivrance des droits
- Rénover la relation de service et la politique d'accueil Caf
- Accompagner la structuration de la politique territoriale d'accès aux droits et d'inclusion numérique

Petite enfance

- Informer les familles et mettre en œuvre une offre d'accompagnement à la périnatalité dans le cadre du parcours « arrivée de l'enfant »
- Pérenniser et développer une offre d'accueil de proximité en fonction des besoins
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques (places insertion, accueil des jeunes enfants en situation de handicap, horaires atypiques...)
- Promouvoir l'accueil du jeune enfant comme levier d'investissement social (actions favorisant la promotion de l'égalité des chances : éveil à l'art et à la culture des tous petits, apprentissage de la lecture...)
- Structurer le réseau d'acteurs petite enfance

Enfance

- Développer une offre d'accueil enfance - jeunesse de proximité en fonction des besoins
- Adapter l'offre aux besoins spécifiques
- Promouvoir l'accès aux loisirs comme levier d'investissement social (alliances éducatives, engagement des enfants et des jeunes à tous les âges, qualité des projets éducatifs et pédagogiques des structures, prise en compte de la transition écologique)
- Mise en réseau et coopération des acteurs

Jeunesse

- Construire un parcours jeunes attentionné et coordonné
- Développer l'offre d'accompagnement en direction des jeunes (Ps jeunes, Paej, Fjt)
- Soutenir les initiatives, le pouvoir d'agir et le développement des compétences des jeunes

- Accompagner l'éducation aux médias et au numérique des jeunes
- Recueillir les besoins et attentes des jeunes
- Structurer le réseau des acteurs jeunesse du territoire pour une politique jeunesse territoriale.

Accompagnement à la parentalité

- Informer les familles et renforcer leur accompagnement à des moments clés (parcours attentionnés)
- Proposer des actions parentalité diversifiées favorisant le pouvoir d'agir, le répit parental et familial,...
- Promouvoir l'itinérance et la complémentarité des actions parentalité
- Mettre en réseau les acteurs parentalité.

Animation de la vie sociale

- Pérenniser et développer les structures d'animation de la vie sociale sur les territoires
- Adapter les projets sociaux aux enjeux de transformation sociale et sociétale d'aujourd'hui : renforcement des fondamentaux, accès aux droits, inclusion numérique, transition écologique, citoyenne et solidaire, contribution au développement des territoires
- Développer la mise en réseau et l'analyse d'impact social

Logement et habitat

- Développer des actions de prévention des expulsions et des impayés de loyer
- Développer le repérage et l'accompagnement de l'habitat indécemment ou indignement
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement par le soutien au développement de solutions de logements ou d'accompagnement vers le logement, innovants ou adaptés

Focus sur la mise en œuvre au 1er janvier 2025 du Service public de la Petite enfance

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant² (AO). A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoire :

- Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutiennent la qualité des modes d'accueil ;

Les communes de plus 10 000 habitants et les EPCI exerçant la compétence d'AO exercent une compétence de planification : elles élaborent et mettent en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil.

La Ctg constitue le cadre structurant sur lequel la collectivité territoriale signataire peut s'appuyer pour exercer sa compétence d'AO (feuilles de route petite enfance et parentalité).

La CTG vaut schéma d'AO (schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil) dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins
- la liste des équipements et services soutenus le plan d'actions de la Ctg
- les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisés
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

²- Loi plein emploi du 18 décembre 2024

PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

En partenariat avec la Caf de la Drôme, et comme préconisé par le cadre institutionnel de cette dernière, la CCBDP copilote la convention territoriale globale depuis 2019.

Ce copilotage s'inscrit notamment dans les compétences intercommunales, à savoir les politiques Petite-Enfance et Enfance / Jeunesse.

La Ctg doit permettre de penser et d'agir au plus près des besoins des habitants de la naissance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte, parfois vers le rôle de parent, ou encore dans les moments de fragilité.

Dans cette optique, la CCBDP ambitionne pour les 4 ans à venir de :

- Définir un Projet éducatif à l'échelle du territoire en associant l'ensemble des acteurs concernés,
- Déployer des services Petite-Enfance dans le cadre d'un schéma de développement maîtrisé, partagé, et inscrit dans le SPPE.
- Contribuer à faciliter l'accès aux droits (santé, culture, éducation, numérique...).
- Coanimer le territoire en lien avec la Caf, pour répondre au mieux aux besoins locaux.

Dans un contexte marqué par des évolutions sociales, économiques et environnementales profondes, la coopération entre les acteurs du territoire reste un enjeu majeur pour répondre efficacement aux besoins des populations.

La Convention Territoriale Globale (Ctg) incarne cet engagement collectif, visant à construire une réponse coordonnée, inclusive et innovante pour répondre aux besoins des habitants et anticiper les défis de demain.

Outil de développement social, la Ctg se place en facilitatrice des dynamiques locales, et encourage

fortement la participation active de la population. Au cœur de cette démarche, le lien entre la Communauté de communes, les communes, les institutions et les acteurs locaux constitue un pilier fondamental.

Ainsi, la dynamique partenariale s'appuiera sur une maîtrise budgétaire, garante de la pérennité des actions engagées, et permettra de s'accorder sur les moyens à mobiliser, en évaluant précisément les priorités et les ressources dédiés tout en conjuguant les forces et les moyens de chacun au regard de ses compétences et champs d'intervention.

Le renouvellement de la Ctg est l'occasion de réaffirmer la force de ces partenariats et de redéfinir, collectivement les priorités stratégiques qui guideront les actions futures.

Les enjeux spécifiques de notre engagement

En s'inscrivant dans la Ctg 2025-2029, l'engagement de la Communauté de communes est d'œuvrer, en lien étroit avec ses partenaires, pour apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés à l'échelle locale. Ces enjeux s'articulent notamment autour des axes suivants :

- **L'inclusion numérique** en milieu rural qui contribue à la fois à l'accès aux nouvelles technologies, à la médiation numérique, et à plus d'autonomie des habitants. La mise en place du **réseau InAd (Inclusion Numérique – Accès aux droits)** garant d'une prise en compte des besoins à l'échelle intercommunale, porte déjà des initiatives d'accès et de médiation numérique. Ce réseau devrait rapidement conduire une réflexion sur l'accès aux droits et permettra ainsi d'aller vers les populations les plus éloignées et isolées.
- **La petite enfance** : Conformément à l'article L 125 de la N° 2023-1369 du 30 décembre 2023, la Communauté de communes s'engage dans la mise en place d'un **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**. En conjuguant accessibilité, qualité et gouvernance locale, la mise en place du SPPE contribue à garantir un accueil de qualité et un accompagnement optimal des familles.
- **L'accompagnement à la parentalité** : Cet accompagnement conduit dans une dynamique transversale, viendra renforcer et coordonner l'existant, et permettra l'élaboration d'une **charte locale de la parentalité**, garante de la cohérence et qualité des actions mises en œuvre.
- **L'enfance – Jeunesse** : la Communauté de communes avec ses principaux partenaires, s'engage à construire une politique harmonisée,

inclusive et innovante, en collaboration avec les communes, les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les jeunes eux-mêmes. Cette politique volontariste pourrait notamment se traduire dans le **futur projet éducatif de territoire**.

- **L'animation de la vie sociale** : elle vise à renforcer les structures existantes, à soutenir de nouveaux projets et favoriser une démarche collective à travers une gouvernance partagée. A ce titre une **Commission d'orientations de l'animation de la vie sociale** sera créée.
- **Le logement et l'habitat** : cet axe vise à offrir une réponse **cohérente et durable pour répondre aux défis du logement**, en intégrant des dispositifs existants, la création d'outils partagés pour recenser les besoins et la mise en place de solutions pour l'accession sociale à la propriété comme l'Office Foncier Solidaire.
- **La promotion des métiers des services aux familles** : lutte contre la pénurie de professionnel en accompagnant **les initiatives favorisant à la fois l'attractivité de ces métiers et du territoire des Baronnie**, et en renforçant les postes existants et la mutualisation à travers un réseau d'acteurs associant les territoires voisins.

Il s'agit maintenant de répondre à ces défis en positionnant la Ctg comme **facilitatrice des dynamiques participatives, d'initiatives locales et facteur de lien** ; éléments indispensables pour tendre vers un territoire solidaire, durable et inclusif.

La vice-présidente déléguée à la Ctg
Pascale Rochas

COMITÉ DE PILOTAGE SEMESTRIEL

Pilotage partagé Caf - Communauté de communes et Suivi de la Ctg

Membres

- Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
- Caf de la Drôme

Missions

- Niveau stratégique de pilotage et de suivi des objectifs et feuille de route
- Processus d'adoption continue de la Ctg : veille et pertinence de ces objectifs et des moyens correspondants, au regard des besoins du territoire
- Conduite d'une réflexion partagée sur l'impact social des actions communes mises en œuvre dans le cadre de la Ctg
- Retour au Conseil communautaire sur le déploiement de la Ctg
- Information des habitants (lettre électronique allocataires, informations tout public dans le journal de la Communauté de communes, guide de la petite enfance,...)
- Suivi et évaluation de l'impact budgétaire en Copil budgétaire

COMITÉ DE PILOTAGE ÉLARGI TOUS LES DEUX ANS A MINIMA

Associant les partenaires institutionnels

(Conseil départemental, Ars, Msa, Cnam, France Travail, Fédération des centres sociaux, l'Education Nationale)

Mission

- Pilotage coordonné avec les programmes et/ou politiques territoriales en lien avec la Ctg
- Partage des feuilles de route Ctg et d'une vision stratégique du territoire
- Identification de points de convergence pour une coordination des actions et de nouvelles actions communes

COTECH CTG SEMESTRIEL

Membres

- Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
- Caf de la Drôme

Missions

- Préparation des Copil Ctg semestriel
- Organisation de la mise en œuvre et du suivi de la Ctg

RÉSEAUX ET GROUPES PROJETS THÉMATIQUES

Membres

- Réseaux locaux portés par la Communauté de communes, la Caf et des partenaires clés (tableau ci-dessous), avec articulation entre réseaux locaux et Commission d'orientations de l'animation de la vie sociale

Mission

- Échanges et suivi des politiques territoriales inscrites dans la Ctg

| Thématiques | Réseaux locaux / Commission ou autre instance politique |
|--|---|
| Accès aux droits - inclusion numérique | Réseau INAD co-porté par Asoft - CCBDP - Caf - Conseil départemental |
| Petite enfance - enfance | Comité de Pilotage Petite Enfance co-porté CCBDP - Caf, et associant l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance du territoire (structures Petite Enfance, associations, PMI, CMS, Education Nationale...) |
| Jeunesse | Réseau d'acteurs jeunesse (RAJ) co-piloté CCBDP - Caf |
| Parentalité | Groupe projet parentalité et prise en compte de la thématique Parentalité dans l'ensemble des réseaux thématiques, co-piloté CCBDP - Caf (élaboration d'une charte locale) |
| Animation de la vie sociale | Commission d'orientations de l'animation de la vie sociale à mettre en place : Caf et acteurs locaux |
| Logement - habitat | Réseau des acteurs du logement et de l'habitat |

COMMUNICATION

Suivi de la mise en oeuvre des objectifs et actions

Création d'un support pour assurer ce suivi de manière synthétique et lisible, dans une logique d'aide à la décision

Communication auprès des habitants du territoire

Support de communication destiné aux habitants, pour les informer au mieux sur les services offerts et rendre visibles les actions communes : emails allocataires réguliers envoyés par la Caf

Site internet CCBDP

EVALUATION

Suivi en continu de la mise en oeuvre de la Ctg dans le cadre du Copil Ctg semestriel

Evaluation de la Ctg :

- Suivi des principales réalisations et actions phares
- Evaluation des résultats quantitatifs et qualitatifs par thématique
- Développement de l'offre et adaptation aux besoins, qualité de l'offre et investissement social, analyse d'impact sur la structuration des politiques territoriales et la constitution au développement et à l'attractivité du territoire
- Les pas suivants : axes d'amélioration, enjeux à conforter, nouveaux axes

Evaluation de pilotage et du suivi de la Ctg

Résultats en matière de gouvernance, coopération, implication des acteurs, communication

SIGNATAIRES

La Caf de la Drôme et la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale s'engagent dans cette démarche commune en faveur des habitants du territoire.



Anne Bernié
Directrice de la Caf de la Drôme



Thierry Dayre
Président de la Communauté des
Baronnies en Drôme Provençale



auxquelles se joignent l'ensemble des communes du territoire

Arpavon, Aubres, Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Buis-les-Baronnies, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Condorcet, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Curnier, Eygalayes, Eygaliers, Eyroles, Izon-la-Bruisse, La Charce, La Penne-sur-l'Ouvèze, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Le Poët-en-Percip, le Poët-Sigillat, Lempis, Les Pilles, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montaulieu, Montbrun-les-Bains, Montferrand-la-Fare, Montguers, Montréal-les-Sources, Nyons, Pelonne, Piégon, Pierrelongue, Plaisians, Pommerol, Propriac, Reilhanette, Rémuzat, Rioms, Rochebrune, Roussieux, Sahune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Ferreol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-May, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Sainte-Jalle, Séderon, Valouse, Venterol, Verclause, Vercoiran, Vers-sur-Méouge, Villefranche-le-Château, Villeperdrix, Vinsobres

LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

CHIFFRES CLÉS

67

communes

20 852

habitants
(Insee 2021)

19,3

habitants au
kilomètre carré





Le territoire des Baronnies en Drôme Provençale, un espace rural et dynamique

Le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale compte 67 communes, toutes en zonage France ruralité revitalisation (ex-ZRR).

Ce territoire rural compte parmi les plus faiblement densifiés du département avec 19,3 habitants au kilomètre carré, contre 79,3 dans la Drôme. La situation géographique de l'EPCI, à l'écart des grandes villes et des axes de circulation majeurs, séparé en plusieurs vallées, rend complexe le développement démographique et économique.

De fait, le territoire reste porté par sa composante touristique, grâce à son climat doux, ses villages pittoresques et sa nature abondante (il est en grande partie inclu dans le parc naturel régional des Baronnies). Cette composante apparaît clairement lorsque l'on s'intéresse à la dynamique du logement dans l'EPCI : un logement sur trois est catégorisé comme secondaire selon les statistiques nationales, contre moins d'un sur dix dans la Drôme.

La communauté de communes se développe donc en dehors de l'influence des grandes villes. Nyons est la seule commune à exercer une attraction (au sens des aires d'attraction de l'Insee) sur les communes alentours, et celle-ci reste limitée. L'essentiel des communes créent leur propre

activité économique, axée autour de l'agriculture (15%), les services publics (30%) et le commerce (36%).

La population est en baisse sur l'intercommunalité par rapport à 2009, contrairement aux autres EPCI de la Drôme, qui connaissent aussi un solde naturel (naissance – décès) négatif, mais un solde migratoire suffisamment positif pour compenser le solde naturel (ce qui n'est pas le cas dans les Baronnies). En 2021 le territoire comptabilise 20 852 habitants, contre 21 104 en 2010.

La dynamique est identique quant au nombre de personnes couvertes dans les ménages allocataires Caf, en baisse de 5% entre 2017 et 2023.

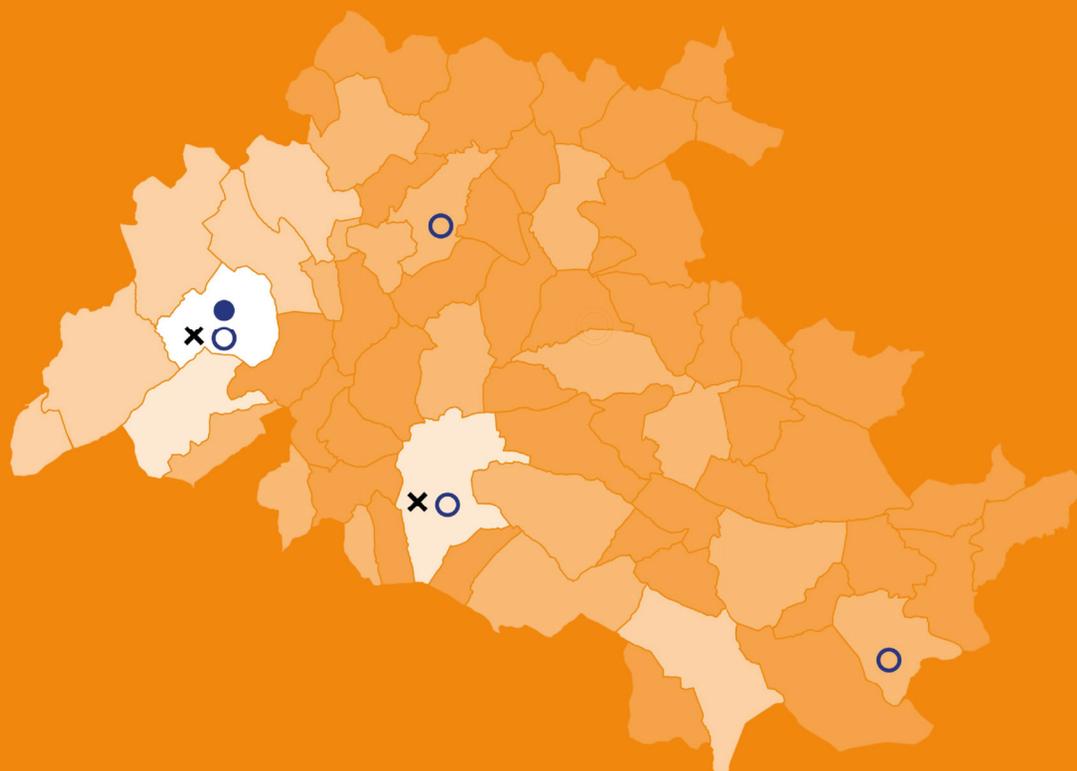


ACCÈS AUX DROITS - INCLUSION NUMÉRIQUE

- France Service
- ✕ Centre Médico Social
- Point Numérique Caf

Nombre d'habitants
Insee 2022

- 5 - 150
- 150 - 350
- 350 - 1050
- 1050 - 2300
- 2300 - 6800



CHIFFRES CLÉS

25,7 %

Allocataires bénéficiaires
d'un minimum social

1 260

Ménages du territoire vivant
sous le seuil pauvreté

soit **38,6 %** des ménages



La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se caractérise par sa forte ruralité (toutes les communes étaient en ZRR et sont désormais en zonage France ruralité revitalisation), sa part grandissante d'allocataires isolés, et son nombre important de personnes âgées. Dans ce contexte, les problématiques d'accès aux services et celles de mobilité sont importantes.

Les données relatives à l'inclusion numérique de la Med-num (coopérative des acteurs de l'inclusion numérique) révèlent un territoire potentiellement fragile numériquement, notamment par sa non-couverture Très Haut Débit et 4G, son nombre important de plus de 65 ans, et son taux de pauvreté assez important.

L'accès aux droits est aussi une problématique prégnante sur le territoire au vu du nombre important de ménages présentant des indicateurs de précarité élevés et de l'éloignement de certains services. La mise en place des France Services permet d'apporter des solutions en concentrant en un lieu bien identifié un large panel de services publics. On en compte quatre sur le territoire de la Communauté de communes, réparties dans les principales communes (Nyons, Buis, Séderon et Sahune).

Présence effective de services sur le territoire

La Caf de la Drôme assure une permanence hebdomadaire sur le territoire au sein du Centre médico-social de Nyons.

L'accès aux droits est également favorisé par la présence de deux Centres médico-sociaux (Cms)

du Conseil départemental à Nyons et à Buis-les-Baronnies, lieux d'accueil et d'accompagnement social pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et familiales. La Mission locale accompagne les jeunes pour leur accès à des formations et à l'emploi.

En complémentarité, le tissu associatif est également très engagé sur cette thématique, avec en particulier le centre social Carrefour des Habitants, labellisé « Point numérique Caf » qui propose un accompagnement dans les démarches en ligne Caf, les services d'un écrivain public, le prêt de matériel informatique et la centralisation des informations des différents acteurs du territoire (transports en commun, droits, vie culturelle...).

Le développement des compétences numériques est également accompagné sur le territoire. Il s'appuie sur la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale qui co-finance des conseillers numériques France services aux associations du territoire (Asoft et Aventic) et s'appuie également sur Asoft, structure de médiation numérique soutenue par le Conseil départemental de la Drôme.



1 COORDONNER ET POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE LA POLITIQUE D'ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE

S'appuyer sur le réseau Ctg « accès aux droits et inclusion numérique » pour poursuivre le développement, le maillage et l'adaptation de l'offre de services « accès aux droits et inclusion numérique » sur le territoire des Baronnies

- Mise à jour régulière de la cartographie des acteurs et des compétences « accès aux droits et inclusion numérique » du territoire
- Suivi, en continu, dans le cadre du réseau territorial, de l'offre de services et de son adaptation aux besoins des habitants : France services, permanence Caf, Point numérique Caf, structures de médiation numérique, travailleurs sociaux, associations caritatives
- Réflexion pour la mise en place de programmes d'ateliers numériques pour favoriser les orientations des publics
- Réflexion sur la mise en place d'actions partenariales avec la Caf à partir du diagnostic d'autonomie numérique des publics (ateliers « démarches en ligne Caf », actions pour favoriser la détection de non-recours aux droits)
- Contribution au projet de « conciergerie de territoire » en cours de réflexion à la CCBDP : lieux physiques en centre-bourgs (Nyons, Buis-les-Baronnies, Séderon, Rémuzat), qui permettraient d'informer et orienter les habitants vers les services correspondant à leurs besoins et d'organiser des activités de sensibilisation
- Soutien et outillage des secrétaires de mairie pour faciliter leur rôle d'orientation vers les acteurs qui accompagnent les habitants en matière d'accès aux droits



Renforcer la coordination des projets en faveur de l'accès aux droits et d'une meilleure inclusion numérique sur le territoire

- Renforcement des coopérations entre les acteurs du territoire : interconnaissance organisée dans le réseau territorial Ctg « accès aux droits – inclusion numérique »
- Animation du réseau « accès aux droits et inclusion numérique » en s'appuyant largement sur les acteurs locaux
 - Co-animation par Asoft en lien étroit avec la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale, la Caf et le Conseil départemental, selon la convention signée entre Asoft et la CCBDP, avec le soutien financier de la Caf
 - 3 réunions minimum par an
 - Veille des besoins, articulation et complémentarité des acteurs, programme d'actions annuel sur la thématique, temps fort évènementiel, besoins en formation
- Mobilisation du réseau territorial Ctg Accès aux droits - inclusion numérique, comme outil de réflexion local concernant la feuille de route France numérique ensemble

Renforcer la communication auprès des habitants pour favoriser l'accessibilité aux services

- Promotion de l'utilisation de DORA par toutes les structures travaillant dans les domaines de l'inclusion numérique et l'accès aux droits, en lien avec le Conseil départemental pour une sensibilisation et formation à l'outil, pour faire le lien sur l'accompagnement des publics numérique vers l'emploi
- Création d'un guide papier à distribuer dans les boîtes aux lettres pour informer sur l'existant dans les domaines de l'inclusion numérique (formation au numérique) et de l'accès aux droits, dans une logique d'accessibilité renforcée et pour aller vers de nouveaux publics



2 **DÉVELOPPER UN RÔLE DE VEILLE SUR LES BESOINS DES HABITANTS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET D'INCLUSION NUMÉRIQUE EN S'APPUYANT SUR LE RÉSEAU D'ACTEURS**

S'appuyer sur l'ensemble des acteurs accès aux droits et inclusion numérique, en associant les CCAS, Cms, associations caritatives, structures d'animation de la vie sociale, le réseau adultes relais piloté par l'Afb

- Intégration au réseau local Ctg « accès aux droits – inclusion numérique » des acteurs sociaux, en lien avec les réseaux existants (p'tits dej partenaires) pour les mobiliser sur la veille sur les besoins et réponses à apporter
- Mobilisation des Ccas, Cms et associations caritatives pour analyser les besoins sociaux et favoriser le recours aux droits à l'échelle intercommunale

Développer des outils de veille et des espaces de réflexivité sur les besoins des habitants, contribution des habitants à la définition de la politique territoriale

- Partage des outils de diagnostic et de veille sur les besoins des habitants des différents acteurs dans le cadre du réseau Ctg
- Organisation dans les communes de rencontres sur des thèmes d'actualité souvent relayés par les médias : intelligence artificielle, cyberharcèlement, sécurité et arnaques, Pronote... afin de détecter les sources de préoccupations des habitants
- Construction d'un sondage annuel qui porterait sur les usages actuels et les usages souhaités du numérique afin d'identifier les tendances et besoins. Il pourrait être intégré au guide et mis à disposition des mairies et différents points de service
- Proposition d'animations sensibilisant aux impacts du numérique sur l'environnement, le bon usage du numérique, le recyclage du matériel informatique



3 **PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES HABITANTS DU TERRITOIRE**

Poursuivre le déploiement de la fibre afin de mieux doter le territoire (hors compétence Caf)

- Repérage des territoires non couverts ou insuffisamment couverts en la matière

Assurer l'itinérance des services sur les territoires les plus isolés en lien avec Asoft et Aventic et faciliter l'accès à ces services

- Réflexion à la pérennisation des postes des conseillers numériques (financement de l'ANCT assuré jusqu'à février 2027)
- Réflexion à l'itinérance des conseillers numérique pour couvrir l'ensemble des territoires et définir les besoins
- Accompagnement de l'outil Mobisol en Baronnies (service de transport solidaire sur le territoire)

Proposer des parcours d'accompagnements adaptés / lutter contre le non-recours aux droits

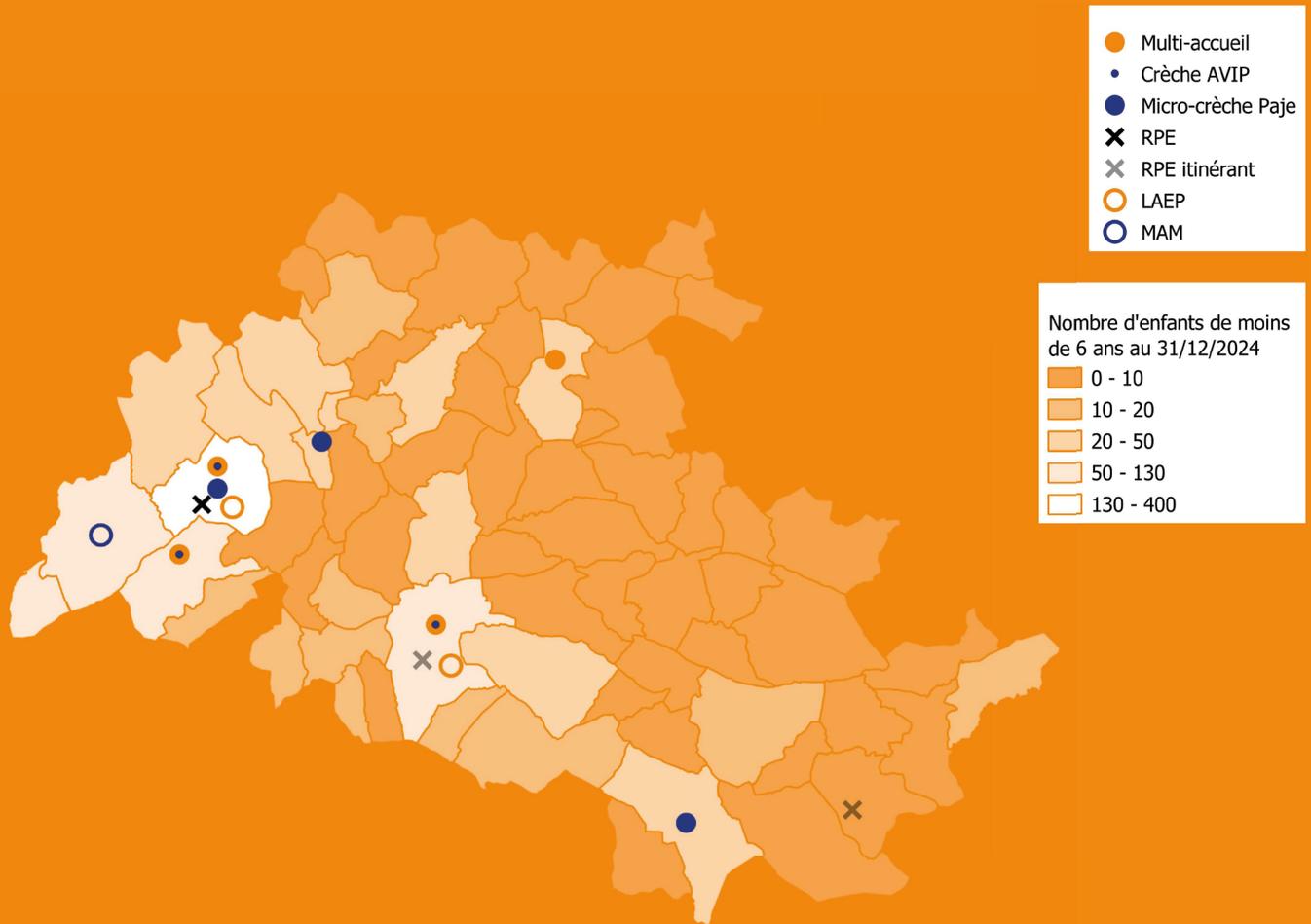
- Repérage, dans le cadre du réseau, des besoins d'accompagnement spécifique des différents publics du territoire des Baronnies
- Proposition, dans le cadre du réseau territorial Ctg, de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins des publics ciblés en s'appuyant sur les compétences des acteurs et clés d'entrées par public des acteurs du territoire

Définir un programme d'actions et un évènementiel numérique

- Définir un programme annuel d'actions :
 - Formation aux usages du numérique par le biais du patrimoine avec les associations des villages pour créer des activités numériques (patrimoine, exposition, site web...)
 - Développement de programmes destinés aux jeunes 15-25 ans pour les initier aux usages professionnels du numérique, les informer des métiers du numérique
- Organisation d'un évènementiel sur le numérique sur le territoire :
 - Réflexion à la candidature auprès du Conseil départemental pour recevoir sur le territoire l'exposition itinérante de la MAIF avec des activités encadrées par des animateurs, de la sensibilisation aux bons usages du numérique tout public
 - Se saisir de la venue de cette exposition itinérante sur le territoire pour organiser des activités sur l'ensemble du territoire en lien avec les acteurs (service jeunesse de Nyons, Aventic...) et les actions culturelles (CTEAC).
- Porter une réflexion territoriale pour passer des besoins individuels aux besoins collectifs : que peut apporter le numérique à une petite collectivité territoriale, à une association, à une entreprise ?



PETITE ENFANCE



CHIFFRES CLÉS

1 013 enfants de moins de 6 ans (Caf et Msa)

149 naissances (2022)

7 équipements d'accueil du jeune enfant

1 Relais petite enfance

40 Assistantes maternelles en activité



149 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2022 (110 en 2023 par la Caf et 2 par la MSA). **Les jeunes enfants (moins de 3 ans) allocataires de la Caf et de la MSA sont 482 à vivre sur le territoire, un nombre en diminution depuis 2017** (baisse de 60 enfants en 4 ans, soit -11 %, contre -10 % en Drôme). Ces chiffres masquent une grande hétérogénéité au niveau de la démographie infantine sur l'intercommunalité : les jeunes enfants vivent majoritairement dans l'aire d'attraction de Nyons (63%) et à Buis-les-Baronnies (8%), Plaisians, Montbrun-les-Bains ainsi que dans le pays de Rémuzat.

Le taux de couverture petite enfance est en hausse sur le territoire en 2022 : 57,2% (contre 47,97% en 2021).

En 2024, le territoire intercommunal compte **7 équipements d'accueil du jeune enfant**, dont 4 multi-accueils et 3 micro-crèches : 5 en gestion directe, 2 en gestion associative, soit **un total de 118 places proposées** en accueil collectif. **Quatre multi-accueils des Baronnies sont également labellisés Avip** (à vocation d'insertion professionnelle, soit 9 places – liste ci-dessous).

Les familles souhaitant faire une demande de place en crèche s'inscrivent directement auprès de la structure (inscriptions mutualisées pour les crèches de Nyons et Mirabel). Les places sont attribuées par une commission d'attribution pour les structures en gestion directe, par la directrice de la crèche pour les structures en gestion associative.

4 MULTI-ACCUEILS ET 3 MICRO-CRÈCHES

BUIS-LES-BARRONIES

Les Souris Vertes - AVIP (23 places d'accueil) géré par l'association familiale des Baronnies (Afb)

MIRABEL-AUX-BARONNIES

Côté Soleil – Avip (24 places d'accueil)
géré par la Communauté de communes

NYONS

Les Petits Lutins – Avip (24 places d'accueil)
géré par la Communauté de communes

RÉMUZAT

Les Frimousses (15 places d'accueil) géré par l'association Les Frimousses des 2 vallées)

Le Relais petite enfance, géré par la Mutuelle petite enfance, accompagne les familles sur la recherche d'une assistante maternelle.

Les familles adhérentes au Relais peuvent par ailleurs bénéficier du service de gestion des paies de la mutuelle petite enfance.

Concernant l'accueil individuel, on dénombre sur le territoire intercommunal 40 assistantes maternelles en activité, dont 32 actives au mois de décembre 2023, soit une baisse de 10 assistantes maternelles depuis 2017, pour 137 enfants gardés (baisse de 13% contre 29% dans la Drôme, impact moindre en lien avec l'action forte du Relais petite enfance). On observe, comme lors du précédent diagnostic de territoire, une forte baisse des places d'accueil individuel sur le territoire.

L'ensemble des modes d'accueil du territoire sont référencés sur le site monenfant.fr.

La pyramide des âges des assistantes maternelles change également sur la Communauté de communes, avec un vieillissement important des professionnelles du secteur : elles sont de plus en plus nombreuses à avoir plus de 55 ans.

Les assistantes maternelles sont 35 à adhérer au **Relais Petite Enfance (Rpe)** porté par la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies, qui porte un ambitieux projet de soutien aux assistantes maternelles, en prenant en charge la partie administrative de leurs contrats (rédaction, gestion des paies) et en proposant des temps d'accueil.

Depuis le 1er avril 2023, une Maison d'assistantes maternelles s'est installée à Vinsobres, qui peut accueillir 12 enfants, dans des locaux dédiés.

NYONS

Créalinou (micro-crèche PSU de 12 places)
gérée par la Communauté de communes

LES PILLES

A Petits pas (micro-crèche PSU de 10 places)
gérée par la Communauté de communes

MONTBRUN-LES-BAINS

Mont'Bambin (micro-crèche PSU de 10 places)
gérée par la Communauté de communes



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, UN OUTIL POUR LE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistante maternelle

Vu le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

A compter du 1er janvier 2025, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale devient autorité organisatrice du Service public de la petite enfance (SPPE) et est à ce titre compétente pour :

1. Organiser le recensement de l'offre et des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles, pour l'accueil des enfants et les services d'accompagnement à la parentalité
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents, en s'appuyant notamment sur le Relais petite enfance
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil, en établissant un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
4. Soutenir la qualité de l'ensemble des modes d'accueil du territoire, en s'appuyant notamment sur le Relais petite enfance

L'intérêt communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale sera mis à jour suite au Conseil communautaire du 6 juillet 2025 comme suit :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
4. Soutenir la qualité de l'ensemble des modes d'accueil du territoire
5. Entretien et gérer, directement ou par délégation, des équipements d'accueil collectif publics (multi accueil hors périscolaire) de la petite enfance 0-6 ans
6. Accueillir et insérer les agents des structures privées dans le réseau des professionnels et professionnelles de la Petite Enfance de la CCBDP, sans apporter de financements pour le fonctionnement et l'investissement des structures privées.

Cette validation confirmera la Communauté de communes dans son rôle d'autorité organisatrice du Service public de la petite enfance.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la Convention territoriale globale pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Les feuilles de route petite enfance et la parentalité de la Ctg répondent aux attendus du schéma d'autorité organisatrice et dispensent la collectivité signataire de la Ctg de réaliser un schéma de maintien et de pérennisation de l'offre d'accueil des jeunes enfants dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret.

Pour la Ctg des Baronnies, les feuilles de route petite enfance et parentalité valent donc schéma de pérennisation et de développement de l'offre et définissent la manière dont est mis en œuvre le service public de la petite enfance sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, sur les quatre missions.



1 DÉFINIR LA POLITIQUE PETITE ENFANCE COMME LEVIER DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE PILOTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Renforcer la structuration de l'information et de l'accompagnement des familles

- Structuration d'une fonction observatoire des besoins en matière d'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (articulation Communauté de communes / Relais petite enfance)
 - Suivi annuel d'indicateurs petite enfance sur le territoire : fiche « petite enfance » : démographie, offre, enjeux
 - Articulation de l'information des familles entre la Communauté de commune et le Rpe (géré par la Mutuelle Petite enfance)
 - Poursuite du déploiement de l'itinérance du Relais petite enfance sur le Haut Nyonsais, en lien avec l'espace de vie sociale de Curnier, pour favoriser la veille des besoins sur les besoins des familles et l'animation du territoire
 - Analyse des bilans annuels des structures d'accueil pour établir un bilan « observatoire de l'accueil petite enfance sur le territoire »
 - Mobilisation du futur guichet unique comme outil d'observation des besoins
- Organisation de l'information des familles sur le territoire : réflexion à conduire pour tendre vers une porte d'entrée unique pour faciliter l'accès à l'offre d'accueil du jeune enfant (accueil individuel et collectif) et aux actions d'accompagnement à la parentalité sur le territoire (approche par bassin de vie à envisager)
 - Guide pratique de la petite enfance pour les familles en lien avec la parentalité et la jeunesse (guide « papier » et dématérialisé)
 - Structuration et développement de la communication globale petite enfance : mise en place d'un agenda partagé
 - Organisation et unification de l'information des familles sur le territoire: journal, lettre petite enfance, temps fort type forum
 - Accompagnement des parents jusqu'à l'aboutissement de leur recherche de mode d'accueil
- Développement d'une offre périnatalité d'accompagnement des parents, qui intègre la présentation du parcours Caf – Cnam « arrivée de l'enfant » en lien avec le Relais petite enfance

Porter un schéma de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

- Pérennisation des 118 places existantes en accueil collectif sur le territoire
- Mobilisation du Relais petite enfance pour développer l'accueil individuel sur le territoire (promotion du métier d'assistante maternelle) et sa complémentarité avec l'accueil collectif
- Définition dans le cadre de la Ctg d'une trajectoire de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants : plan de déploiement de l'offre d'accueil des jeunes enfants partagé en Copil Ctg semestriel



1 DÉFINIR LA POLITIQUE PETITE ENFANCE COMME LEVIER DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE PILOTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Fixation d'un objectif minimal de création de places de 8 places dans le cadre de la Ctg avec des projets d'ores et déjà validés :
 - Extension crèche Les Souris vertes de Buis : + 2 places en 2026
 - Ouverture d'une nano-crèche sur Séderon : + 7 places
 - Projet de micro-crèche Paje sur Saint-Maurice-sur-Eygues (initiative privée)
 - Etude pour le développement de l'accueil sur Montbrun-les-Bains
 - Réflexion pour renforcer le maillage au regard de la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire et de la baisse du nombre d'enfants de 3 à 6 ans
 - Développement de projets passerelle pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans

Assurer la pérennisation et le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants : projets de travaux, construction, développement de places

- Suivi de l'entretien et des travaux entre le service technique de la CCBDP et les établissements d'accueil petite enfance : visite des sites une fois par an pour définir les besoins
- Réaménagement de l'Eaje les Frimousses pour fournir les repas et stocker les produits d'hygiène (étude CAUE en cours).
- Construction d'un nouveau bâtiment pour les Souris Vertes à Buis-les-Baronnies : démarrage de la construction en 2024
- Aménagement de locaux pour l'ouverture d'une nano-crèche sur Séderon en 2025
- Réaménagement des bâtiments de l'ALSH les Petits Bouts à Nyons, pour plus d'autonomie et de confort pour l'accueil en microcrèche 2/3 ans (Créalinou) (étude CAUE en cours)
- Projet d'ouverture d'une micro-crèche Paje privée à St Maurice sur Eygues

Consolider l'ingénierie petite enfance et les modes de gestion des équipements d'accueil du jeune enfant pour assurer la pérennité et développer l'offre

- Stabiliser la gouvernance des structures d'accueil du jeune enfant du territoire
 - Réflexion sur la gouvernance, le recrutement et la promotion des métiers petite enfance sur le territoire
 - Dédier une enveloppe pour répondre au mieux au remplacement du personnel petite enfance

Déployer des outils pour anticiper les fragilités des équipements, mais aussi pour poursuivre l'accompagnement des structures en difficultés



- Mise en place de réunions d'informations régulières avec la Caf sur les bonnes pratiques de gestion des équipements (réunion « bonnes pratiques Psu »)
- Coordination et soutien technique des structures en gestion déléguée et associative
- Mutualisation des achats et fournisseurs pour garantir un tarif attractif sur les fournitures du quotidien en réunion Petite enfance
- Mise à disposition du référent santé et accueil inclusif auprès de tous les établissements d'accueil petite enfance

Favoriser la réponse aux besoins spécifiques, la qualité d'accueil et la qualité de vie au travail dans les équipements d'accueil du jeune enfant

- S'engager pour la qualité d'accueil :
 - Prendre en compte la réponse aux besoins spécifiques dans les équipements d'accueil du jeune enfant :
 - Elargissement du réseau des partenaires pouvant orienter des familles vers le dispositif « Crèches à vocation d'insertion professionnelle »
 - Mise en place d'un référent santé et accueil inclusif pour l'ensemble des établissements d'accueil petite enfance
 - Evaluation et renforcement de la mixité sociale dans les équipements
 - Prévoir des journées pédagogiques permettant au personnel de mieux connaître le réseau petite enfance et le territoire
 - Formalisation de conseils de crèches associant les parents
- Développement d'actions pour la promotion de l'égalité des chances dès la petite enfance
 - Formalisation et structuration de l'articulation entre la Convention territoriale globale et la Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (Cteac)
 - Poursuivre les actions d'éveil artistique et culturel portées par le réseau petite enfance en faisant bénéficier l'ensemble des structures du territoire
 - Développer les passerelles avec les crèches et les accueils de loisirs
- Engagement pour la qualité de vie au travail des professionnels petite enfance
 - Développer et permettre la formation du personnel en privilégiant le remplacement du poste en l'absence de l'agent
 - Proposer des séances d'analyse de la pratique professionnelle à un ensemble de partenaires : aux directrices de crèche, au Relais petite enfance, aux animateurs permanents des accueils de loisirs
 - Poursuivre les actions d'analyse de la pratique professionnelle mises en place par le Rpe pour les assistantes maternelles



2

VALORISER, DÉVELOPPER ET EXPÉRIMENTER DES ACTIONS DE PROMOTION DES MÉTIER DE LA PETITE ENFANCE

Expérimenter des actions de promotion des métiers petite enfance

- Promotion des métiers de la petite enfance auprès du grand public : organisation d'un forum local de la petite enfance
- Expérimentation de solutions pour faciliter les remplacements de courte durée dans les crèches
- Réflexion pour la constitution d'un réseau de professionnels petite enfance libéraux à mutualiser avec d'autres territoires
- Expérimentation de la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles ambassadrices de leur métier
- Poursuite des actions itinérantes de promotion du métier d'assistante maternelle sur les territoires qui en manquent (menées par le Rpe)

Renforcer l'accueil des stagiaires et des apprentis au sein des structures

- Elaboration d'un document commun aux structures d'accueil petite enfance pour l'accueil des stagiaires en crèches
- Conseils de crèches avec la participation des familles, ainsi que les professionnels de la petite enfance

Renforcer le lien avec France Travail et la Mission locale

- Inscription du service petite enfance à la plateforme pour l'immersion professionnelle des demandeurs d'emploi
- Participation aux forums des collèges, des lycées de Buis-les-Baronnies, de Nyons, de la Maison familiale rurale des Baronnies



3 **COORDONNER LES ACTEURS PETITE-ENFANCE DU TERRITOIRE**

Consolidation et élargissement d'un réseau d'acteurs associant l'accueil individuel et collectif pour positionner le Service public de la petite enfance (Sppe)

- De manière générale, impulsion de coopérations territoriales en matière d'accueil des jeunes enfants : organisation de temps forts de la petite enfance, mutualisations, communication, mise en valeur et diffusion des bonnes pratiques,...
- Organisation d'une journée annuelle rassemblant tout le personnel des accueils de la petite enfance sur une thématique spécifique (intervention d'experts et interconnaissance de chacun)
- Comité de réflexion pour la mise en place d'un guichet unique petite enfance (à penser par bassin de vie)

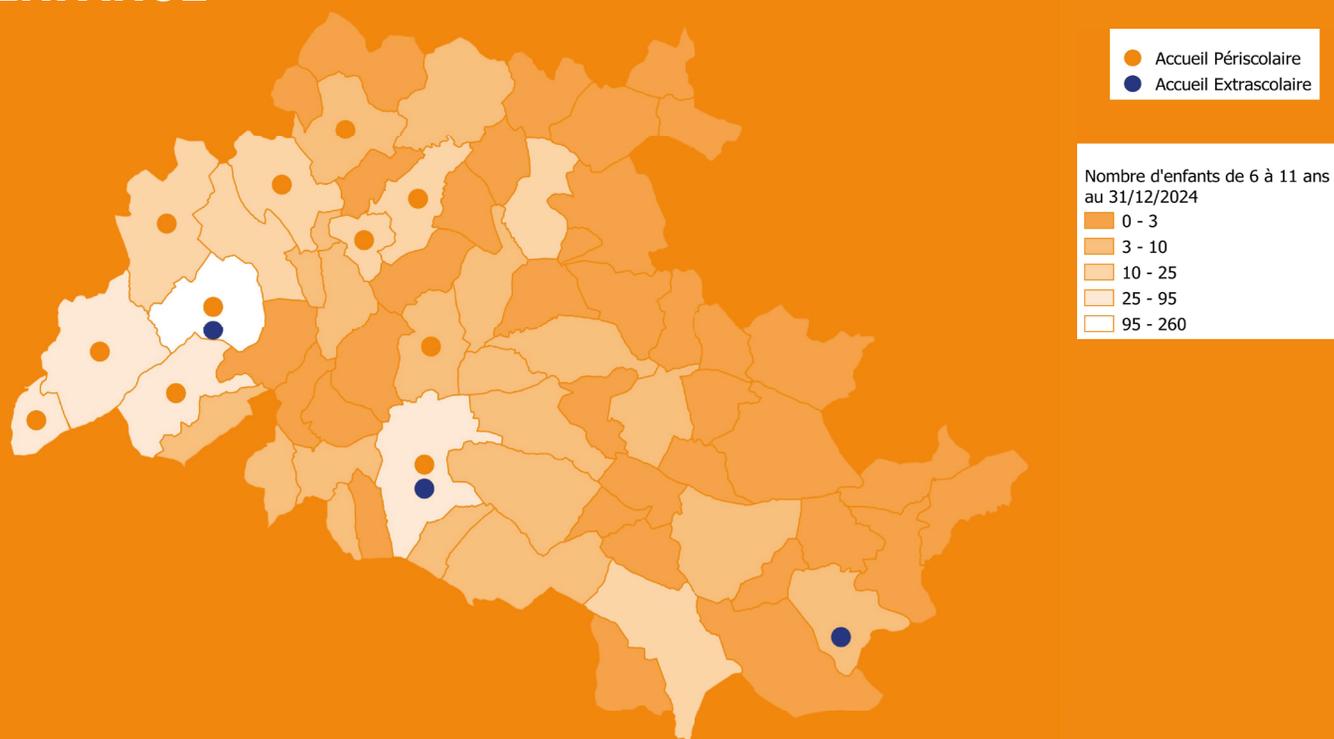
S'appuyer sur ce réseau pour piloter une feuille de route intégrant les ambitions sur le champ de la petite enfance pour le territoire

- Mise en place d'un comité de pilotage petite enfance co-porté CCBDP – CAF, et associant l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance du territoire (structures Petite Enfance, associations, PMI, CMS, Éducation Nationale...).
- Réflexion partagée en réseau petite enfance, en associant largement les acteurs (accueil individuel, collectif, autres acteurs du territoire en lien avec les parents notamment)
- Accompagnement des initiatives et projets petite enfance sur le territoire
- Bilan annuel partagé de la feuille de route petite enfance et prise en compte des nouveaux enjeux sur le territoire

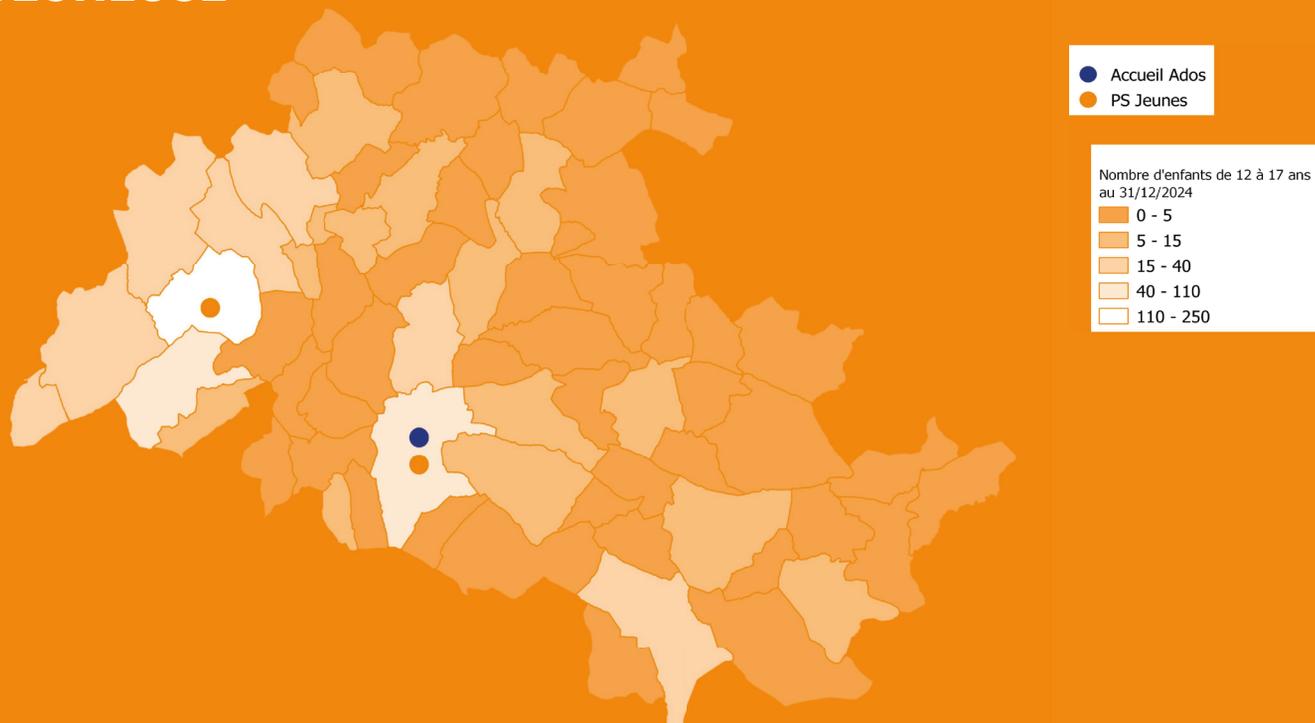


ENFANCE ET JEUNESSE

ENFANCE



JEUNESSE





La jeunesse des Baronnies en Drôme Provençale est soutenue par une bonne dynamique associative et institutionnelle

800 enfants allocataires âgés de 6 à 11 ans vivent sur le territoire intercommunal, dont près des deux tiers sur l'aire d'attraction de Nyons. Leur nombre est en diminution de 10,4 % sur la période 2017-2022 (-1,7% en Drôme).

L'intercommunalité compte 780 jeunes de 12 à 17 ans, enfants d'allocataires Caf, avec une baisse de 16% par rapport aux 900 jeunes présents en 2017 dans les Baronnies (+3,5% en Drôme).

Le territoire compte 10 accueils de loisirs périscolaires répartis dans 11 communes des Baronnies. Parmi eux, 9 sont en gestion communale ou intercommunale, et un, en gestion associative, dépend du centre social Association familiale des Baronnies (Afb) de Buis. Ces accueils périscolaires sont concentrés autour de Nyons (territoire du Val d'Eygues), et à Buis-les-Baronnies.

La question d'accès aux services d'accueil enfance et jeunesse se pose sur le reste du territoire.

Sur les temps extrascolaires, le territoire compte 4 accueils de loisirs (3 en gestion intercommunale et un associatif : porté par l'Association familiale des Baronnies), alors qu'il en comptait 8 en 2017. Trois de ces accueils de loisirs sont à destination des enfants (6-11 ans), et un pour les adolescents (12-17 ans). Ce dernier, situé à Nyons, est issu de la fusion entre les accueils ados de Séderon et de Buis-les-Baronnies.

Afin d'accompagner les projets et les initiatives

des jeunes, deux structures proposent un accompagnement des adolescents dans le cadre du dispositif « Innov' Jeunes », il s'agit du Service d'Accompagnement Socio-Éducatif (SASÉ) de la Communauté de communes, et du Service municipal jeunesse de la commune de Nyons. Ces deux structures sont financées par le biais de la PS Jeunes Caf qui permet de co-financer un projet jeunesse de « haute qualité éducative » qui s'appuie sur des postes d'animateurs qualifiés.

A Nyons, cœur de la jeunesse des Baronnies, on retrouve un certain nombre d'équipements outre ceux précités : un collège, un lycée, des formations du supérieur (BTS) ainsi qu'un Centre de formation professionnelle (CFT). La Mission locale est également un acteur incontournable du territoire sur le champ de la jeunesse.

La ville est aussi pourvue d'un Foyer Jeunes Travailleurs (Fjt), le Foyer Constantin, qui propose 31 lits à destination des jeunes à partir de 16 ans le temps d'un contrat d'apprentissage, d'une session de formation ou d'un stage en entreprise.

Enfin les Baronnies comptent 5 promeneurs du Net, chargés de sensibiliser les jeunes aux risques qui peuvent se présenter sur Internet, et à adapter les bonnes pratiques en ligne. Ceux-ci sont répartis dans cinq structures qui participent au dispositif : le SASÉ, la ville de Nyons, le service jeunesse de l'intercommunalité, l'association Asoft et le PIJ de Buis-les-Baronnies.

4 ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES DÉCLARÉS

NYONS

Alsh intercommunal Les Guards (6 à 12 ans) géré par la Communauté de communes

BUIS-LES-BARONNIES

Alsh Le Chat Botté (4 à 12 ans) géré par l'Association Familiale des Baronnies

Alsh jeunes «Planète Jeunes» géré par la Communauté de communes

SEDERON ET MONTBRUN-LES-BAINS

Alsh Les P'tits Loups (3 à 11 ans) géré par la Communauté des communes



1 **POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT POUR UNE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE HARMONISÉE SUR LE TERRITOIRE**

Pérenniser l'offre enfance-jeunesse existante et s'engager pour l'expérimentation d'actions de promotion et d'attractivité des métiers de l'animation sur le territoire

- Accompagnement et soutien de l'offre d'accueil existante sur le territoire
- Recensement de l'existant et des besoins de postes d'animation à l'année sur l'ensemble du territoire des Baronnie
- Etude d'opportunité pour la mise en place de formations qualifiantes pour les animateurs permanents non diplômés
- Accompagnement aux formations Bafa et Bafd sur le territoire
- Sensibilisation aux métiers de l'animation et de la culture auprès des jeunes (stage, services civiques...)
- Développement de parcours de formation aux métiers de l'art et de la culture en s'appuyant sur la Baronne³

Poursuivre la réflexion sur le maillage territorial et l'accessibilité de l'offre enfance – jeunesse

- Etude d'opportunité pour la déclaration éventuelle de garderies périscolaires non-déclarées auprès du Sdjes, en accueil de loisirs périscolaire, si des communes sont demandeuses
- Consolidation de l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans l'ensemble des Alsh du territoire
- Travail à l'itinérance et à l'aller vers les publics notamment jeunesse, pour favoriser l'accès à l'information et le recours aux droits (inter-structures) : caravane itinérante, portes ouvertes, assemblées libres de jeunes, moments festifs, ...
- Renforcement de la coopération et de la collaboration des acteurs jeunesse des baronnies au travers du Réseau d'acteurs jeunesse

³- Baronne : Coopérative des cultures en Baronnie provençales



Renforcer l'articulation et la complémentarité entre acteurs pour la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire intercommunal dans une logique d'aller-vers

- Tendre vers une politique de l'action publique jeunesse partagée entre les collectivités territoriales compétentes (Communauté de communes, communes de Nyons et Buis-les-Baronnies)
- Pérennisation des deux projets Ps jeunes portés par la Communauté de communes et la commune de Nyons en renforçant leur articulation et leur complémentarité
- Renforcement de la coopération entre les acteurs de la jeunesse afin de mieux s'identifier et de favoriser les coopérations de projets
- Invitation des acteurs culturels dans les instances de décrochage scolaire sur le territoire (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) ou d'insertion (Mission locale)

Imaginer les possibilités, en prenant en compte les moyens nécessaires, pour aller vers de nouvelles interventions et de nouveaux publics, en s'appuyant sur les résultats de l'étude monographique

- Promotion de la mobilité et accompagnement à la projection des jeunes vers d'autres villes, villages, au sein et à l'extérieur de la CCBDP (via séjours et autres accompagnements de loisirs notamment)



2

MOBILISER LES JEUNES SUR LES PROJETS QUI LES CONCERNENT ET SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

S'appuyer sur les actions portées par les jeunes pour promouvoir l'action jeunesse

- Repérage des jeunes qui se mobilisent au niveau des actions de proximité pour les sensibiliser à la citoyenneté participative
- Mieux faire connaître les deux projets Prestation de service jeunes du territoire portées respectivement par le service jeunesse de la commune de Nyons et par la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale

Dans le cadre du Réseau d'acteurs jeunesse (Raj), penser l'organisation de l'information des jeunes à l'échelle d'un périmètre géographique élargi

- Repérage des points d'appui pour favoriser l'information et l'accompagnement des jeunes sur le territoire (accès aux droits, insertion, formation, engagement,...)
- Création d'outils ressources aux acteurs et/ou aux jeunes du territoire
- Poursuite de la mobilisation des acteurs du territoire dans le dispositif « promeneurs du net » permettant une présence active et préventive sur les réseaux sociaux

Développer l'écoute et le pouvoir d'agir des jeunes

- Promotion de l'engagement dès le plus jeune âge, notamment en permettant aux enfants de devenir acteurs du fonctionnement des accueils de loisirs du territoire
- Poursuite de l'accompagnement renforcé aux projets des jeunes du territoire (Prestations de service jeunes, prévention spécialisée, animation de proximité, Innov' Jeunes, Appel à projets de la Communauté de communes)
- Appui sur les projets Ps jeunes de haute qualité éducative pour renforcer l'écoute active, la mobilisation et l'engagement des jeunes sur le territoire (assemblées libres de jeunes notamment)
 - Développement de la consultation des jeunes sur les problématiques qui les concernent
 - Travail sur des méthodes de participation des usagers dans le cadre des différents projets éducatifs
- Association des parents aux choix des actions jeunesse (café discut...)



3 POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'ANIMATION TERRITORIALE SUR LE CHAMP DE L'ENFANCE JEUNESSE

Renforcer le réseau d'acteurs jeunesse

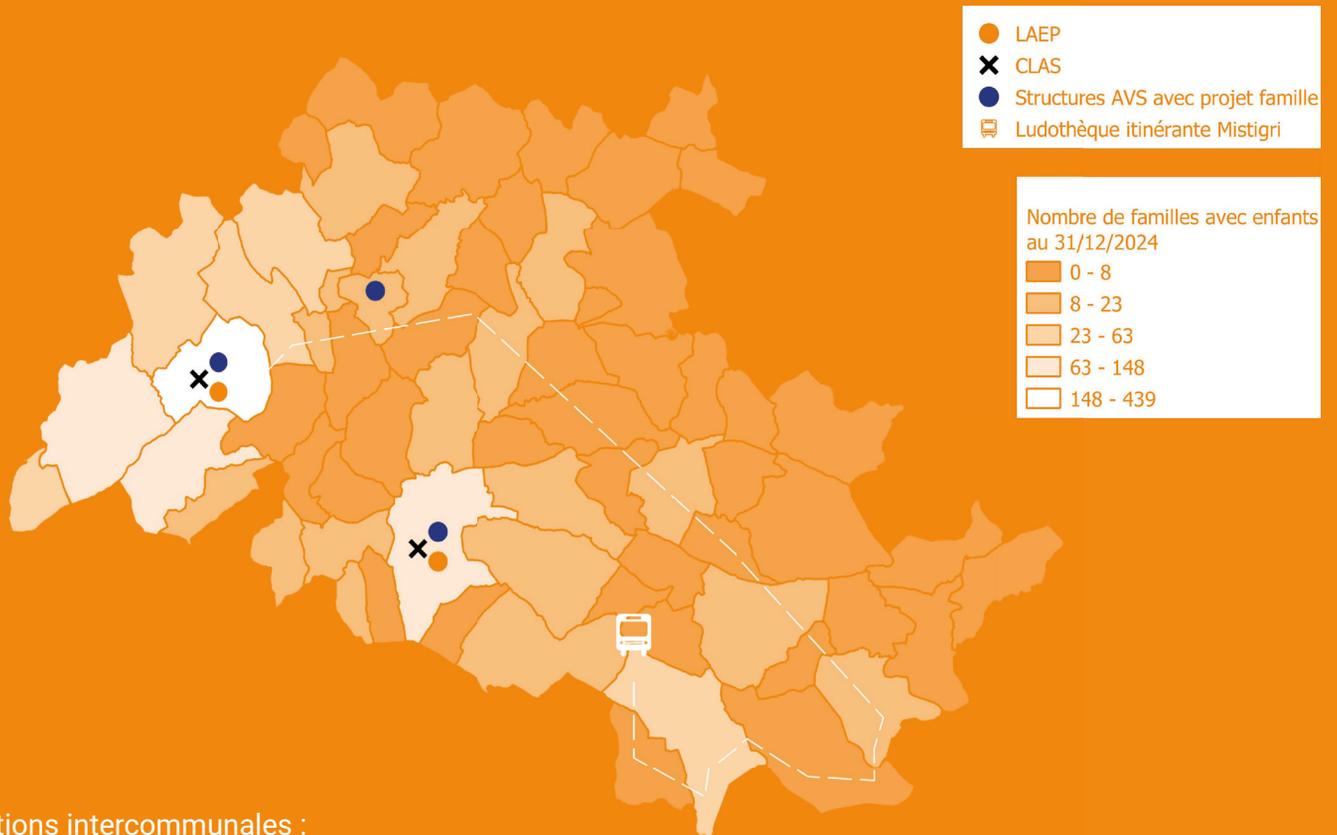
- Organisation de la mise en réseau des acteurs jeunesse du territoire
 - Identification des modalités de co-animation et de portage du Réseau d'acteurs jeunesse (Raj) : espace de réflexion, de partage, de projets communs qui réunit les acteurs
 - Association des écoles dans une logique de continuité éducative
 - Prise en compte des besoins en matière de promotion des métiers de l'animation en lien avec les difficultés de recrutement
- Mobilisation pour l'émergence de rencontres sur la thématique de l'enfance dans une logique de passerelle enfance – jeunesse
- Proposition de formations communes aux acteurs de la jeunesse et aux jeunes du territoire (par exemple : premiers secours en santé mentale en lien avec la promotion de la santé)
- Mise en place d'une représentation des acteurs jeunesse dans des instances de l'éducation nationale, afin de favoriser le regard global sur les parcours des jeunes (exemple : dans les conseils de classe, lien avec la convention TER (Territoires éducatifs ruraux))

Elaborer et coconstruire le Projet éducatif du territoire pour le jeune public de 0 à 25 ans

- Définition des axes éducatifs de la Petite enfance (crèches, LAEP, RPE, ALSH), en passant par l'enfance et l'adolescence, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ; et en intégrant également les questions liées à l'insertion des jeunes (Mission Locale...). Ce projet devrait permettre d'asseoir la place des parents, notamment par l'approche des actions parentalité.
- Prendre en compte le TER (contrat territoires éducatifs ruraux) des Baronnies; qui pourrait constituer un réseau de coopérations autour de l'Ecole comme point d'ancrage territorial pour renforcer les alliances éducatives, les passerelles et la continuité éducative en lien avec les parents
- Accompagnement, dans le cadre d'une démarche partenariale, de la prise en compte des enjeux de la transition écologique au sein des accueils de loisirs, notamment au travers de la renaturation des espaces éducatifs



PARENTALITÉ



Actions intercommunales :
Communauté de communes : action parentalité
CEDER : actions éco-parentalité

CHIFFRES CLÉS

1 350 familles
allocataires

dont **37,8 %** de familles monoparentales

57,3 % monoparents vivant sous le
seuil des bas revenus



1 350 familles allocataires Caf vivent dans les Baronnies en Drôme Provençale en 2022, ce qui représentent 40% des ménages allocataires du territoire. Ce taux est largement inférieur à celui constaté dans le département (52%), et est en baisse par rapport à la précédente Convention territoriale globale (-5 points de pourcentage).

510 familles sont monoparentales, ce qui représente plus d'une famille des Baronnies sur trois (38% sur le territoire, 29,5% en Drôme), soit un taux en hausse par rapport à 2016 mais aussi un nombre absolu plus élevé que lors de la précédente Ctg. On observe des indicateurs de précarité forts pour les familles monoparentales du territoire (57,3% sous le seuil des bas revenus, 52,2% en Drôme).

Les familles ne sont pas réparties également sur le territoire, 68% d'entre elles vivent dans la zone postale de Nyons, soit 75% des familles avec enfants de 6 à 17 ans.

Les problématiques qui sous-tendent la politique parentalité dans les Baronnies sont donc diverses : isolement et précarité notamment.

Les familles vivant dans les Baronnies sont globalement plus précaires que sur le reste du département : 53% sont éligibles aux aides individuelles d'action sociale (37% dans la Drôme).

L'analyse de l'offre en accompagnement à la parentalité témoigne d'une communauté de communes comptant un grand nombre d'acteurs parentalité portant des actions diversifiées en direction des parents du territoire. La Communauté de communes pilote la politique parentalité autour du **groupe petite enfance**, qui regroupe également les acteurs de la parentalité. On y retrouve notamment la **Mutuelle petite enfance** (gestionnaire du Lieu d'accueil enfants - parents), les centres sociaux **Carrefour des Habitants** et **Association familiale des Baronnies** (actions de soutien à la parentalité), le **CEDER** (ateliers et animations pédagogique pour accompagner les familles dans la transition écologique).

Deux **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** sont mis en place dans les Baronnies pour l'année scolaire 2023-2024 : un porté par l'Association Familiale des Baronnies, un par le Carrefour des Habitants.

Enfin, la **ludothèque Mistigri** occupe une place importante dans le développement du lien social et parental des familles par le jeu en proposant une offre de services qui se déplace sur les différentes communes des Baronnies.



1
**DÉFINIR ET
ANIMER UNE
POLITIQUE
PARENTALITÉ
À PART
ENTIÈRE SUR
LE TERRITOIRE
(LOGIQUE DE
COÉDUCATION
À TOUS LES
ÂGES), TOUT EN
LA DÉCLINANT
DE MANIÈRE
TRANSVERSALE
SUR TOUTES LES
THÉMATIQUES**

Partager une culture commune en matière d'accompagnement à la parentalité sur le territoire

- Partage d'une définition collective de la «parentalité» avec formation locale des acteurs et formalisation d'une «charte locale parentalité»
- Formalisation thématiques des équipes et partenaires (par le biais du réseau parentalité) : journées pédagogiques, analyse de la pratique

Pérenniser et développer l'offre en actions parentalité sur le territoire

- Animation du réseau territorial parentalité : valorisation et adaptation des projets familles portés par les structures d'animation de la vie sociale du territoire (2 centres sociaux à Nyons et Buis, 3 espaces de vie sociale à Curnier, Montbrun-les-Bains et Lachau) : veille sur les besoins à partir des lieux ressources pour favoriser l'engagement des parents
- Promotion du Lieu d'accueil enfants parents (accueils sur Nyons, mais aussi sur Buis) pour développer encore son accès et sa fréquentation
- Renfort des alliances éducatives à tous les âges à travers les projets parentalité : lien parents-acteurs du territoire, projets de pair-aidance, programmation annuelle à partager entre acteurs
- Développement d'une offre périnatalité d'accompagnement des parents, qui intègre la présentation du parcours Caf – Cnam « arrivée de l'enfant », en lien avec le Relais petite enfance



Poursuivre la réflexion sur le maillage territorial des actions d'accompagnement des parents

- Aller vers tous les territoires : développer le maillage territorial et l'itinérance des actions parentalité
- Développement de la communication pour rendre plus visibles les actions et projets mis en place sur le territoire

Elargir les partenariats et diversifier les actions pour et avec les parents pour s'ouvrir à de nouveaux publics et de nouveaux enjeux

- Sensibilisation des parents, des enfants, des équipes sur l'écologie, le développement durable : actions d'éco-parentalité
- Appui sur les champs de la culture (Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle), de la santé (Contrat local de santé), du jeu pour toucher de nouveaux parents

Renforcer l'information des familles

- Mise en place d'un outil d'information régulière des familles (papier et/ou numérique)
- Elaboration d'un guide des actions parentalité : construction par tranches d'âge (de la périnatalité à 2 mois et demi / de 2 mois et demi à 6 ans / de 6 ans à 12 ans / de 12 ans à 18 ans) et/ou par thématique



2 RÉPONDRE AUX BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES PARENTS

Répit parental et grand parentalité

- Réflexion pour proposer des modes de garde d'enfants durant des actions, ateliers, etc. (Aashn, ludothèque Mistigri, Cdhn...)
- Proposer des actions diversifiées favorisant le répit parental et familial : temps pour soi, temps parents – enfants, transformation du lien enfants-parents, pair-aidance, échanges parents – professionnels, « discussions répit » à tous les âges de l'enfant,...
- Actions intergénérationnelles : en lien avec les grands-parents, déjà présents lors d'actions ou bien en tant que bénévoles
- Proposition d'actions parentalité à partir du jeu pour sensibiliser et échanger sur les enjeux du partage parents - enfants

Parentalité numérique

- Outiller, informer les parents sur l'usage
- Sensibilisation des parents par le biais d'actions de partenaires (Aashn avec Aventic à destination des parents d'ado/ ludothèque « sortir des écrans avec le jeu »)
- Mise en place d'actions de sensibilisation parents-enfants adaptées aux différentes tranches d'âges

Eco-parentalité et alimentation

- Faire de l'éco-parentalité un axe fort du territoire : projet et plan d'actions territorial sur l'écoparentalité
 - Semaine de l'éco-parentalité animée par avec le Céder et en lien avec les acteurs parentalité du territoire et la Communauté de communes
 - Mobilisation des structures d'animation de la vie sociale du territoire autour de la Transition écologique, citoyenne et solidaire
- Déploiement d'actions auprès de la jeunesse en lien avec les parents
- Lien avec le Plan alimentaire territorial : mener des actions de parentalité en lien avec l'alimentation (événement Alimentterre)

Passerelles prévention - protection

- Ateliers, actions de sensibilisation des professionnels : gestes des premiers secours, prévention du suicide, prévention du burn-out parental
- Mise en place d'un observatoire de la composition des familles (quelles parentalités existent, qu'est-ce que la monoparentalité, qu'est-ce qu'un parent isolé...)
- Violences intrafamiliales : formation en direction des acteurs de la parentalité afin de mieux accueillir et réagir face aux situations qui peuvent se présenter, et orienter et accompagner de manière adaptée



3 ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS PARENTALITÉ SUR LE TERRITOIRE

Animer la feuille de route parentalité : garantir sa déclinaison dans les autres réseaux thématiques

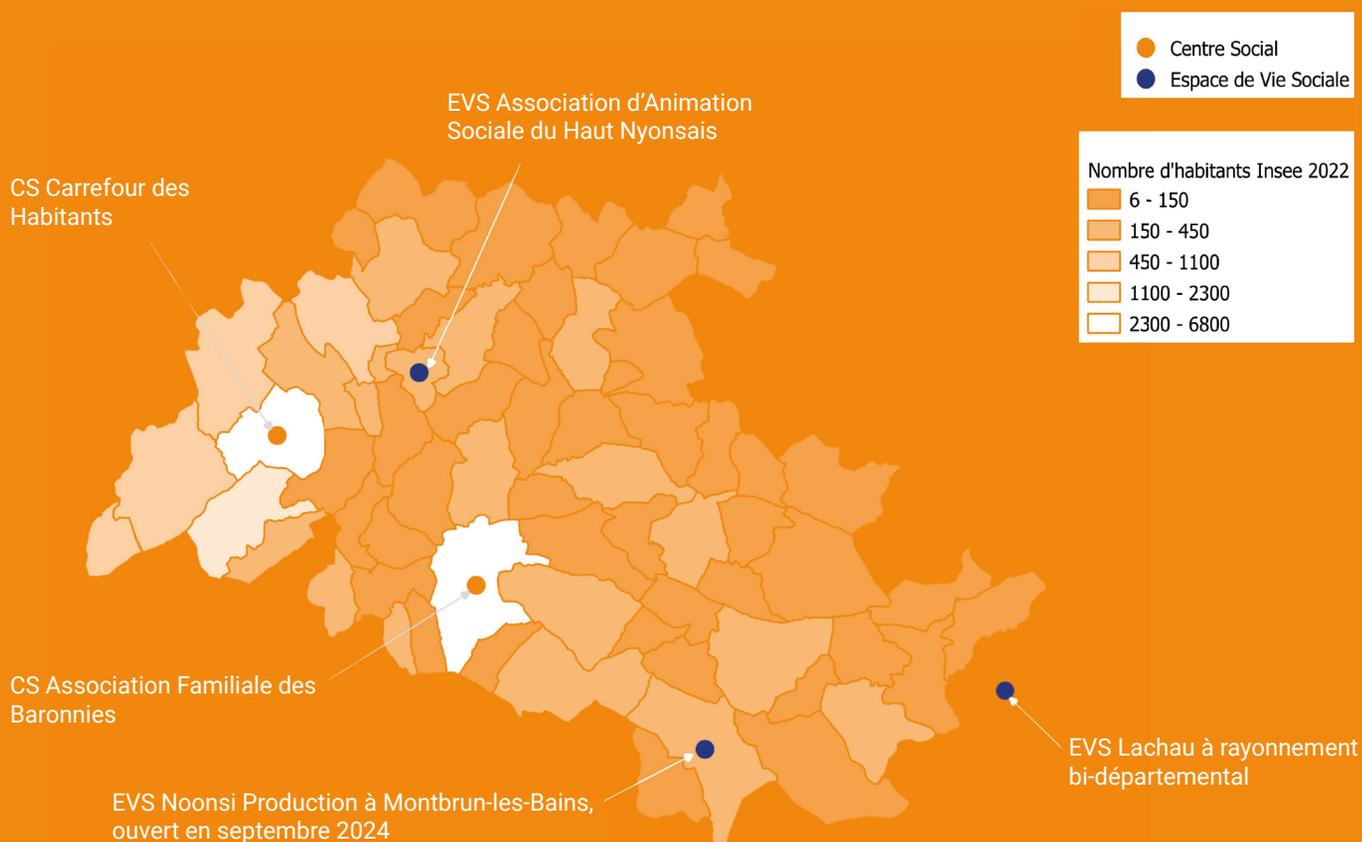
- Animation et suivi de la feuille de route parentalité Ctg dans le cadre d'un groupe projet parentalité dédié et prise en compte de la thématique parentalité dans les réseaux thématiques territoriaux existants Petite enfance / enfance / violences familiales et Réseau d'acteurs jeunesse
- Partage d'une culture commune autour de la parentalité : charte locale parentalité, formations entre acteurs, analyse de la pratique professionnelle
- Facilitation de l'interconnaissance entre acteurs et de la complémentarité des projets : groupe projet dédié à la parentalité, cartographie des projets, carnet d'adresse et agenda partagé

Ouvrir le réseau parentalité

- Aller à la rencontre des parents d'élèves
- Elargir le réseau à la Pmi, aux écoles, collègues, lycées, au Cmp, au Cms, aux services à domicile ainsi qu'aux référents famille des centres sociaux
- Organisation de temps de rencontre entre les professionnels et les parents
 - Exemple : Conseil de crèches sur les équipements gérés par l'intercommunalité qui réunit les professionnels et les parents



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



CHIFFRES CLÉS

- 2** centres sociaux
(Buis-les-baronnies et Nyons)
- 1** espace de vie sociale
(Curnier)
- 1** espace de vie sociale en projet
(Montbrun-les-Bains)
- 1** Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, avec de nombreuses actions pour les habitants du territoire



La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale figure encore parmi les EPCI les mieux dotés en structures d'animation de la vie sociale, avec deux centres sociaux (Buis-les-Baronnies et Nyons) et un espace de vie sociale (Curnier) ; ce qui équivaut à une structure d'animation de la vie sociale pour 5000 habitants, contre une pour 15 000 à l'échelle départementale. Le projet d'espace de vie Sociale à Montbrun-les-Bains permettra de compléter l'offre en structures d'animation de la vie sociale sur le sud de l'intercommunalité.

L'espace de vie sociale de la Méouge implanté sur Eourre (05) est également agréé par la Caf sur un territoire limitrophe avec un rayonnement bi-départemental notamment sur la Vallée de la Méouge (Lachau,...).

La Caf de la Drôme accompagne les structures d'animation de la vie sociale à la prise en compte d'enjeux d'inclusion et de développement durable par le biais des subventions « aller vers », et « partager, consommer autrement ». Ces subventions ont pour but de soutenir des actions spécifiques menées par les structures d'animation de la vie sociale. Dans les Baronnies, l'Association Familiale des Baronnies, le Carrefour des Habitants et l'Association pour l'Animation Sociale du Haut Nyonsais ont mis en place des actions soutenues par les démarches « aller vers » et « partager, consommer autrement » de la Caf de la Drôme.

La Communauté de communes porte une Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC), qui a permis la naissance d'une résidence-mission artistique et de nombreuses autres actions promouvant la culture sous toutes ses formes. Cette CTEAC réunit l'action d'un nombre important d'acteurs de la Communauté de communes, parmi lesquels le parc naturel des Baronnies, l'académie de Grenoble, la Région et autres ...

Les structures d'animation de la vie sociale sont des acteurs incontournables dans la co-construction et la mise en œuvre des conventions territoriales globales avec un enjeu de mise en réseau des structures d'animation de la vie sociale dans le cadre des Commissions d'orientations Avs Ctg.

Le projet social des structures d'animation de la vie sociale :

- Contribue à l'**identification des besoins et enjeux du territoire** : remontée des besoins exprimés par les habitants, diagnostics de proximité qui contribuent à alimenter les diagnostics territoriaux Ctg
- **Positionne et légitime la structure comme acteur ressources** par sa capacité de mobilisation des habitants et des acteurs locaux sur les enjeux qui les concernent : acteur des transformations sociales et sociétales
- **Positionne les structures Avs sur les axes transversaux** de la Ctg (maillage, aller vers, prise en compte des enjeux sociétaux en matière d'accès aux droits, inclusion numérique, petite enfance, jeunesse et parentalité, transition écologique) avec des projets expérimentaux



FEUILLE DE ROUTE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1 **PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS) ET FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Pérenniser l'offre, anticiper les fragilités, accompagner les éventuelles difficultés des structures

- Mise en place d'une fonction de veille sur les fragilités des structures d'animation de la vie sociale
- Organisation, le cas échéant, de comités de suivi des structures Avs, et à minima d'un comité de pilotage partenarial annuel
- Organisation d'espaces de partage d'outils et d'expériences entre structures de l'animation de la vie sociale

Accompagner les nouveaux porteurs de projet et de potentielles démarches d'agrément d'espace de vie sociale

- Accompagnement du nouvel espace de vie sociale agréé fin 2024 Noonsi Productions à Montbrun-les-Bains
- Accompagnement à la construction d'un nouveau projet sur la Haute Ouvèze qui compléterait la couverture du territoire

Informers les habitants sur les projets sociaux et renforcer leur pouvoir d'agir au sein des structures agréées

- Accompagnement des structures à communiquer sur leur projet social, en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux, la Caf, les collectivités
- Lisibilité des offres et besoins en bénévolat sur le territoire pour faciliter la mobilisation citoyenne



2 POSITIONNER LES STRUCTURES AVS DU TERRITOIRE COMME CONTRIBUTRICES DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Associer les élus communaux et intercommunaux à l'animation de la feuille de route Avs de la Ctg

- Mise en place d'une Commission d'orientations de l'animation de la vie sociale Ctg sur le territoire (élus intercommunaux et communaux, structures Avs du territoire, Caf, Fédération des centres sociaux de la Drôme) : partage des diagnostics et des projets des structures, réflexion partagée sur les enjeux prioritaires du territoire, partage sur des projets structurants à mettre en place
- Mobilisation des structures d'animation de la vie sociale du territoire pour qu'elles contribuent par leur expertise à la co-construction et au suivi des axes prioritaires de la Ctg
- Association des élus communaux et intercommunaux aux comités de prévalidation dans le cadre des démarches de renouvellement des projets sociaux des structures d'animation de la vie sociale (en fonction de leurs champs de compétence respectifs)

Structurer la veille sur les besoins des habitants du territoire

- Aller vers les publics fragiles et isolés : actions permettant lien social, mixité sociale, partager et consommer autrement, solidarité (caravanes itinérantes, portes ouvertes, moments festifs)
- Promotion d'actions intégrant les dimensions intergénérationnelles et la mixité sociale en mobilisant les publics fréquentant les structures Avs pour limiter l'isolement des publics éloignés
- Renforcement des actions existantes et mise en lien avec les sujets à enjeux portés dans le cadre de la Ctg : petits déjeuners partenaires, réseau adultes relais
- Couverture de l'ensemble du territoire et partage des savoirs-faire des différentes structures d'animation de la vie sociale



2

POSITIONNER LES STRUCTURES AVS DU TERRITOIRE COMME CONTRIBUTRICES DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

S'inscrire dans les transitions écologique, citoyenne et solidaire

- Soutien des projets «partager et consommer autrement» axés sur l'alimentation et la solidarité, en lien avec les plus précaires
- Mutualisation des outils existants et facilitation de l'acquisition commune de nouveaux équipements
- Mise en place des « Parcours nature » à partir des envies et compétences des habitants (rencontres, ateliers)
- Sessions « climat story » entre professionnels et habitants (publics Mission locale, Espace jeunes)
- Mesurer l'implication actuelle des habitants dans les transitions

Impliquer les habitants dans les politiques qui les concernent

- Développement d'un outil qui répertorie et valorise les différentes initiatives citoyennes présentes et/ou en émergence sur le territoire
- Organisation de temps ouverts réguliers dans les quartiers et les communes pour recenser les envies et les besoins des habitants
- Proposer des expérimentations de budgets participatifs pour les projets d'animation de la vie sociale

La culture pour tous comme vecteur du lien social

- Positionnement sur différentes pratiques culturelles dans le cadre de l'animation de proximité
- Aller dans les quartiers et villages isolés pour construire des spectacles, favoriser le « aller vers » et « faire venir » sur le champ culturel
- Mobilisation des structures d'animation de la vie sociale pour accompagner l'émergence de projets culturels portés par les habitants



3 POSITIONNER LE RÉSEAU ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LA POLITIQUE LOCALE

Articuler les projets sociaux des structures Avs et la feuille de route de la Ctg

- Appui sur la Ctg dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des agréments des structures d'animation de la vie sociale du territoire en 2025
- Réflexion pour l'organisation de formations interstructures sur des thématiques transversales (TECS, mobilisation des habitants, formation actions à vocation émancipatrice (FAVE) territoriale) pour développer des projets communs

Dans le cadre de la Commission d'orientations Animation de la vie sociale, animer la feuille de route Avs Ctg et accompagner les structures Avs pour renforcer leurs coopération

- Mise en place de la Commission d'orientations d'animation de la vie sociale, instance de réflexivité de projets regroupant élus et structures Avs sur des sujets à enjeux communs et/ou émergents
- Partage d'outils communs de recueil de besoins des habitants
- Réflexion à une coopération entre les collectivités territoriales et le réseau Avs
- Création d'un temps de comité de suivi annuel commun des structures d'animation de la vie sociale du territoire
- Mobilisation de l'outil Senacs à l'échelle de la Ctg, dans le cadre de la Commission d'orientation de la vie sociale
- Edition d'une plaquette de valorisation commune des actions portées au titre de l'animation de la vie sociale sur le modèle de la Ctg, réactualisée régulièrement
- Construction des conditions d'une représentation commune (porte-parolat) auprès des partenaires extérieurs



LOGEMENT ET HABITAT

CHIFFRES CLÉS

17 000 logements

1 450 ménages allocataires bénéficiaires
d'une aide au logement en 2022 (données Caf)

soit **45,8 %**

1 Foyer de jeunes travailleurs
(Nyons)



Jouissant d'un climat méditerranéen tempéré, le territoire des Baronnies en Drôme Provençale se compose d'un habitat dispersé, jusque dans les vallées de zone montagnaise. Ce climat est en effet profitable aux deux activités sur lesquelles repose l'essentiel de l'activité économique : le tourisme et l'agriculture (5% des ménages sont agriculteurs, 1.5% dans la Drôme), qui occasionnent un doublement de la population locale durant la haute saison.

Avec près de 17 000 logements, dont la part des résidences principales (62%) est beaucoup moins importante qu'au niveau départemental (83%), le territoire compte une part très importante de logements secondaires, le rapprochant des intercommunalités montagnardes (8% en 2021). La majorité des petites communes de l'EPCI compte plus de résidences secondaires que de résidences principales.

L'essentiel des logements sont des maisons individuelles dans les Baronnies (73.8%), contre 63.8% dans la Drôme. Les logements y sont aussi légèrement plus anciens : 1 résidence sur 4 a été construite avant 1945, contre moins d'1 sur 5 dans la Drôme.

Un habitant sur trois est locataire dans les Baronnies, taux qui correspond à celui des localités rurales. La ville de Nyons fait figure d'exception, avec 52% des ménages locataires.

En 2022, 45.8% des ménages allocataires Caf percevaient une aide au logement, soit une part plus élevée que dans le reste de la Drôme (39.5%). Ce taux est en baisse, de plus de 10 points en 5 ans, comme dans le reste des territoires français.

Les problématiques concernant le logement sont nombreuses sur la Communauté de communes : vieillissement de la population, hausse des prix des loyers, hausse de la mise en location de courte durée (AirBnB...). Pour répondre à ces dernières, la Communauté de

communes développe un Programme local d'habitat qui a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants actuels et d'attirer des nouveaux habitants dans l'intercommunalité.

Nyons et Buis-les-Baronnies ont également intégré le programme « Petites Villes de Demain » qui permet aux communes de s'emparer des sujets liés à la qualité de vie. Dans ce cadre les communes ont signé une Opération de revitalisation du territoire avec le Conseil départemental et la préfecture de la Drôme.

La question de la rénovation des logements est aussi prise en compte dans les Baronnies, avec la signature en juillet 2024 d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénov+ qui vise à la réhabilitation de plus de 400 logements en 3 ans. Dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, le Céder propose un accompagnement et conseil de premier niveau auprès des ménages, une expertise sur les questions de rénovation énergétique.

Il est aussi important de souligner la présence sur le territoire du Foyer de jeunes travailleurs géré par l'Association Maison Constantin, acteur clé bien identifié sur le champ de l'information logement et sur le logement des jeunes. D'autres associations présentes sur le territoire œuvrent également pour le logement, dont le caractère d'urgence est relevé : Association Anais, Maison Saint Vincent à Nyons, Intervalles à Buis-les-Baronnies.

Enfin, la CCBDP entretient des partenariats de longue date avec des structures de niveau régional et départemental centres de ressource et d'expertise : le CAUE et l'ADIL. Et de nombreux projets fonciers et logement mobilisent l'Etablissement Public Foncier EPORA, en lien avec le principal bailleur social du Département, Drôme Aménagement Habitat (DAH).

En complément de ces données :

Atlas cartographique édité en ligne par l'ADIL – accès libre :

<https://adil.dromenet.org/observatoire/atlas-interactif-de-lhabitat/>

Observatoire local de l'habitat et du foncier – volet copropriétés – accès conventionné avec l'ADIL :

<https://www.olhaf.fr/coproprietes>

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, aux côtés de nombreux partenaires (communes, Anah, Soliha, CEDER) met en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Rénov +. Ce dispositif vise à accompagner la rénovation de 411 logements sur le territoire d'ici 2027.

Les supports de communication sont disponibles sur la page dédiée sur site internet de la CCBDP :

<https://www.cc-bdp.fr/les-services/developpement-economique-2/renover-votre-logement/>



1 **CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DES HABITANTS PAR DES ACTIONS CIBLÉES**

Améliorer encore la connaissance des besoins des habitants en matière de logement / habitat / cadre de vie

- Mise à jour des données de diagnostic Etude Habitat à partir des données analysées par l'ADIL, du suivi-évaluation de l'OPAH et des enquêtes de terrain
- Création d'outils partagés pour le recensement des besoins
- Dans le cadre d'un futur PLH, mise en place un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF), permettant de suivre les données sur la vacance

Pérenniser l'offre de services sur le territoire

- Renforcement de la viabilité financière du Foyer de jeunes travailleurs sur Nyons, avec réflexion pour un développement sur Buis-les-Baronnies
- Contribution à la pérennisation de services aux familles par la mise à disposition de logements à loyer modéré réservés aux salariés de ces secteurs (petite enfance, enfance-jeunesse)
- Développement de l'intermédiation locative en lien avec les initiatives existantes (AIVS, association Intervalle...)

Poursuivre l'information des publics sur l'accès au logement sur le territoire et accompagner les habitants dans leur parcours

- Création d'un point d'information logement sur le territoire (en lien avec le projet de central et conciergerie de territoire déjà engagé par la CCBDP)
- Dans ce cadre, proposer un accueil et/ou une permanence d'information sur l'intermédiation locative
- Création d'un document, support, outil commun aux acteurs de l'habitat logement pour partager l'information
- Diffusion de cet outil auprès des élus et acteurs locaux afin qu'ils soient des relais d'information, dans une logique de « parcours usagers »

Renforcer le repérage de l'habitat indécemment sur le territoire

- Renforcement du repérage en secteur renouvellement urbain dans le cadre de l'OPAH Rénov+ (cellule Lutte contre l'habitat indigne)
- Suite aux données fournies dans le cadre de l'Etude habitat, accompagnement à la mise en place d'un ou de permis de louer sur le territoire



Promouvoir des solutions innovantes permettant de répondre aux enjeux d'habitat temporaire sur le territoire (développement de l'offre en Fjt, habitat intergénérationnel, ...)

- Partage d'une stratégie / vision sur la question de l'habitat et du logement sur le territoire, cadre structurant favorisant la construction d'actions globales autour de projets « pilotes innovants » (dont habitat léger)
- Développement de l'offre de logements temporaires pour les travailleurs saisonniers et de logements pour les jeunes :
 - Développement du Foyer de jeunes travailleurs sur la commune de Buis-les-Baronnies
 - Poursuite du développement de projets de cohabitation intergénérationnelle sur le territoire
- Accompagner à la création d'habitat léger sur le territoire
- Mise en place d'un Office foncier solidaire : pour favoriser l'accession sociale à la propriété sur le territoire
- Appui sur les structures d'animation de la vie sociale du territoire pour mobiliser les habitants sur les sujets en lien avec le logement et l'habitat (logement solidaire et intergénérationnel notamment)

2

ANIMER ET VALORISER LA MISE EN RÉSEAU DES PARTENAIRES LOGEMENT

Organiser et piloter le réseau des acteurs du logement et de l'habitat intervenant sur le territoire

- Organisation d'espaces de rencontres et groupes de travail pour les acteurs du logement et de l'habitat
- Création d'outils partagés pour le recensement des besoins
- Organisation des formations pour savoir les mobiliser (l'application Miro des agents de la Communauté de communes et acteurs du territoire)
- Réalisation de voyages d'études inspirants
- Mise en place de réunions thématiques en s'appuyant sur la venue d'experts

S'appuyer sur les programmes pilotes : Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir pour faire émerger de nouvelles dynamiques

- Définition d'une approche habitat – logement par bassin de vie
- Traduction des orientations logement des programmes Petites villes de demain et Villages d'avenir pour porter de nouveaux projets sur le territoire



PROMOTION DES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES





La Convention territoriale globale du territoire des Baronnies en Drôme provençale porte des objectifs forts de pérennisation et de développement de l'offre de services, en réponse aux besoins sur le territoire.

Au regard des problématiques prégnantes de mobilité, de ruralité, d'éloignement des centres de formation, mais également des difficultés à se loger, la pénurie de main d'œuvre concernant les métiers des services aux familles est d'autant plus prégnante sur ce territoire et peut venir entraver et peser fortement sur cette trajectoire de développement des services aux familles.

Aussi, il a été décidé de mettre en place une feuille de route transversale Ctg « promotion des métiers des services aux familles », permettant de développer et expérimenter des actions sur le territoire pour venir répondre à l'enjeu d'attractivité des métiers des services aux familles sur le territoire des Baronnies.

Celle-ci s'appuiera sur la démarche départementale « promotion des métiers des services aux familles » portée par la Caf de la Drôme, avec un plan d'action départemental défini en 5 axes :

- Promouvoir ces métiers
- Attirer de nouveaux candidats et faciliter les recrutements
- Former, en adéquation avec les besoins de recrutements
- Favoriser la qualité de vie au travail
- Favoriser les passerelles et les évolutions professionnelles.

Cette feuille de route territoriale « promotion des métiers des services aux familles » s'appuiera dans une première partie sur la déclinaison sur le territoire des Baronnies des axes de la feuille de route départementale et dans une seconde partie la mise en place d'actions expérimentales complémentaires pour prendre en compte les problématiques de recrutement et de remplacement sur le territoire et pour attirer de nouveaux candidats.



FEUILLE DE ROUTE PROMOTION DES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

1 AFFIRMER LE DÉPLOIEMENT DE LA PROMOTION DES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE DES BARONNIES

Promouvoir les métiers des services aux familles

- Mise en place d'un forum local des métiers de l'humain (en partenariat avec France Travail, la mission locale et les principaux employeurs des secteurs concernés)
- Promotion des métiers petite enfance auprès du grand public : organisation d'un forum local de la petite enfance
- Expérimentation de la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles ambassadrices de leur métier
- Poursuite des actions itinérantes de promotion du métier d'assistante maternelle sur les territoires qui en manquent (menées par le Relais petite enfance (Rpe))
- Renforcement des liens avec France Travail et la mission locale en local
- Interventions dans les collèges, le lycée et les centres de formation du territoire pour présenter les métiers des services aux familles

Accompagner à la formation, en adéquation avec les besoins

- En matière d'animation au sein des accueils de loisirs du territoire, étude de l'opportunité de mettre en place des formations qualifiantes pour les animateurs permanents non diplômés
- Accompagnement aux formations Bafa et Bafd
- Utilisation des compétences culturelles au sein de la Baronne pour développer un parcours de formation (FP2i)
- Développement de l'accueil de stagiaires dans les structures :
 - Elaboration d'un document commun aux structures d'accueil petite enfance pour l'accueil des stagiaires en crèches
 - Sensibilisation aux métiers de l'animation et de la culture auprès des jeunes (stage, services civiques...)

Favoriser la qualité de vie au travail

- Engagement pour la qualité de vie au travail des professionnels petite enfance
 - Permettre la formation du personnel en privilégiant le remplacement du poste en l'absence de l'agent
 - Proposer des séances d'analyse de la pratique professionnelle à un ensemble de responsables : aux directrices de crèche, au Relais petite enfance, aux animateurs permanents des accueils de loisirs
 - Poursuivre les actions d'analyse de la pratique professionnelle mises en place par le Rpe pour les assistantes maternelles



2 METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES SUR LE TERRITOIRE POUR :

Favoriser les passerelles et les évolutions professionnelles

- Engager une réflexion sur les passerelles entre les métiers des services aux familles et expérimenter des actions localement en s'appuyant sur les structures du territoire et les réseaux thématiques Ctg

Lutter contre la pénurie de professionnels

- Dédier une enveloppe pour répondre au mieux au remplacement du personnel petite enfance
- Expérimentation de solutions pour faciliter les remplacements de courte durée dans les crèches
- Réflexion pour la constitution d'un réseau de professionnels petite enfance libéraux à mutualiser avec d'autres territoires
- Inscription à la plateforme pour l'immersion professionnelle des demandeurs d'emploi
- Recensement de l'existant et des besoins de postes d'animation à l'année sur l'ensemble du territoire des Baronnies
- Accompagnement de l'association d'aide à domicile de Curnier pour embaucher un TISF pour pouvoir développer son offre de service, notamment sur la période péri-natale

Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux candidats

- Mise à disposition de logements à loyer modéré réservés aux salariés de ces secteurs
- Développement de l'offre de logements temporaires pour les travailleurs saisonniers et de logements pour les jeunes
- Priorisation de l'accès aux places en crèche pour les salariés travaillant dans ces secteurs
- Facilitation de l'accueil de stagiaires dans les structures du territoire
- Réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles actions innovantes sur ce champ

Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2023 - 2027. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe. Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage semestriel Ctg.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques

repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la collectivité territoriale.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en page 12 de la présente convention (partie *Gouvernance et pilotage*).

Dans le cadre du Copil de la Ctg, la collectivité territoriale signataire exerce une compétence d'autorité organisatrice (Sppe). La Ctg vaut schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. La collectivité territoriale actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma d'AO avec le schéma départemental des services aux familles et dans la transmission de son bilan intermédiaire et final.

Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente

convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Suivi et Évaluation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de trois dimensions complémentaires :

- un suivi continu du plan d'action via un tableau de bord partagé et actualisé régulièrement. Ce suivi permet d'ajuster la mise en œuvre des actions si nécessaire
- Un partage régulier avec les partenaires lors de points d'étape annuels, une analyse collective plus approfondie à mi-parcours et une réflexion partenariale en fin de période
- Des bilans formalisés sur la base du suivi continu : bilan intermédiaire synthétique écrit à mi-parcours, validé en comité de pilotage et transmis au CDSF, bilan final à visée évaluative écrit en fin de période, validé en co-mité de pilotage et transmis au CDSF.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, les bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2.-I du CASF.

Les instances techniques et politiques de la CTG sont mobilisées pour contribuer à ces différentes dimensions de l'évaluation.

Le(s) chargé(s) de coopération ou la(es) personne(s) désignée(s) pour suivre la CTG au sein de la collectivité] a(ont) pour mission de mener cette démarche à visée évaluative avec l'appui de la Caf si nécessaire.

Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Fin de la convention

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

GLOSSAIRE

| | |
|--|---|
| AASHN : Association d'Animation sociale du Haut Nyonsais | EVS : Espace de vie sociale |
| ADIL : Agence départementale d'information sur le logement | FAVE : Formation Actions à Vocation Emancipatrice |
| AFB : Association familiale des Baronnie | FJT : Foyer jeunes travailleurs |
| AIVS : Agence immobilière à vocation sociale | FRR : France ruralité revitalisation |
| ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement | LAEP : Lieu d'accueil enfants parents |
| ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires | MAM : Maison d'assistantes maternelles |
| AVS : Animation de la vie sociale | MFR : Maison familiale rurale |
| ARS : Agence régionale de santé | MLEJ : Mission locale pour l'emploi des jeunes |
| AVIP : crèche à vocation d'insertion professionnelle | MSA : Mutualité sociale et agricole |
| AVS : Animation de la vie sociale | OHF : Observatoire de l'Habitat et du Foncier |
| BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur | OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat |
| BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur | PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant |
| CAF : Caisse d'allocations familiales | PAEJ : Point écoute accueil jeunes |
| CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement | PCAET : Plan Climat-air-énergie Territorial |
| CCBDP : Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale | PEDT : Projet éducatif de territoire |
| CDHN : Carrefour des Habitants du Haut Nyonsais | PIJ : Point information jeunesse |
| CEDER : Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables | PLH : Programme Local d'Habitat |
| CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité | PMI : Protection maternelle infantile |
| CLS : Contrat local de santé | PS : Prestation de service |
| CLSM : Contrat local de santé mentale | RAJ : Réseau d'acteurs jeunesse |
| CMP : Centre médico-psychologique | RPE : Relais petite enfance |
| CMS : Centre médico-social | SASE : Service d'Accompagnement Socio-Éducatif |
| CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie | SDJES : Service départemental Jeunesse et Sport |
| CS : Centre social | SPPE : Service public de la petite enfance |
| CTEAC : Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle | SOLIHA : Acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale |
| CTG : Convention territoriale globale | TECS : Transition écologique, citoyenne et solidaire |
| DAH : Drôme Aménagement Habitat | TER : Territoires éducatifs ruraux |
| EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant | TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale |
| EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale | |

CONTACTS

Julie Milkowski - 04 75 75 45 07 - 07 77 14 50 48

julie.milkowski@caf26.caf.fr

Aïcha Quemeneur - 04 75 26 97 79 - 06 30 97 14 21

a.quemeneur@cc-bdp.fr



Caisse d'Allocations familiales de la Drôme
10 rue Marcel Barbu - 26023 Valence Cedex 9

 [linkedin.com/company/caf-de-la-drôme](https://www.linkedin.com/company/caf-de-la-drôme)



Communauté de communes
des Baronnie en Drôme Provençale
170 rue Ferdinand Fert - Les Laurons - CS 30005
26110 Nyons